

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 144
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2023

ENVIRONNEMENT ET
PROSPECTIVE DE LA
POLITIQUE DE DÉFENSE



PROGRAMME 144
**Environnement et prospective de la politique de
défense**

MINISTRE CONCERNÉ : SÉBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES ARMÉES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Alice GUITTON

Directrice générale des relations internationales et de la stratégie

Responsable du programme n° 144 : Environnement et prospective de la politique de défense

Le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » rassemble les crédits destinés à éclairer le ministère des Armées sur l'environnement stratégique présent et futur, dans le but d'élaborer et de conduire la politique de défense de la France. La directrice générale des relations internationales et de la stratégie est responsable du programme 144, en cohérence avec les responsabilités qu'elle exerce par ailleurs en matière de stratégie d'influence internationale du ministère, de prospective et de stratégie de défense.

Le programme regroupe les actions « Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la défense » (action 3), « Prospective de défense » (action 7) et « Relations internationales et diplomatie de défense » (action 8) dont la conduite relève : de la direction générale de la sécurité extérieure (action 3-1), de la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (action 3-2), de l'état-major des armées (action 7-2), de la direction générale de l'armement (actions 7-3 et 7-4) et de la direction générale des relations internationales et de la stratégie (actions 7-1 et 8).

Dans un environnement stratégique instable et incertain, marqué par le conflit en Ukraine, la reconfiguration de notre dispositif en Afrique, la compétition stratégique accrue en Indopacifique, les problématiques migratoires, environnementales et criminelles auxquels s'ajoutent désormais l'instabilité provoquée par les enjeux énergétiques, le projet de loi de finances 2023 conforte l'une des cinq fonctions stratégiques « Connaissance et anticipation » de la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale portée notamment par les actions du programme 144.

Au titre du PLF 2023, la ressource du programme 144 s'élève à **1 989,8 M€ en AE** et **1 906,2 M€ en CP** (+127,8 M€ en CP par rapport à la LFI 2022). Ces crédits permettront de :

- poursuivre la remontée en puissance capacitaire, en effectifs et en moyens, des services de renseignement pour faire face à la permanence de la menace ;
- conserver un niveau d'ambition élevé pour l'innovation, dont les enjeux sont considérables dans les domaines opérationnels, capacitaires, technologiques et industriels ;
- disposer d'une expertise de haut niveau sur l'évolution de l'environnement stratégique en mobilisant les capacités de recherche stratégique ;
- conduire la diplomatie de défense sous la responsabilité de la DGRIS, en définissant la stratégie d'influence internationale du ministère et en coordonnant sa mise en œuvre.

Rechercher le renseignement de défense

Conformément à la loi de programmation militaire (LPM) pour 2019 à 2025, la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) continue d'accentuer ses efforts pour atteindre les objectifs stratégiques fixés, à savoir renforcer son modèle intégré, garantir la résilience de ses infrastructures, répondre aux exigences de sécurité liées à sa mission et accroître ses capacités d'action. L'augmentation de l'activité opérationnelle, dans un contexte géopolitique instable, marqué par la recrudescence des menaces et le retour de la guerre sur le sol européen, nécessite pour le Service d'anticiper les évolutions techniques et de s'adapter aux technologies de plus en plus variées, avec un point d'attention majeur sur la diversification et la sophistication constante de la menace cyber. Conjointement à ces axes de travail, la DGSE mobilise une partie de sa ressource pour le renforcement de son autonomie opérationnelle, le maintien en condition et le développement de dispositifs techniques mutualisés au profit de l'ensemble de la communauté du renseignement. Le projet du nouveau siège de la DGSE sur le site du Fort Neuf de Vincennes se concrétise avec la proposition de signature d'un marché en 2023, le démarrage des travaux prévu à l'automne 2024 et l'emménagement à l'horizon 2028.

La direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) a engagé une transformation inédite dans le cadre de l'actuelle LPM. Face à une menace évolutive et durable, elle s'organise pour accélérer le cycle du renseignement et répondre aux nouveaux défis. Le terrorisme apparaît comme une menace durable sur le territoire national et appelle donc une poursuite de la modernisation des dispositifs de protection de la sphère de défense. L'intensification de la compétition des États-puissance et l'hypothèse d'un engagement majeur impliquent également un effort supplémentaire en matière de contre-espionnage et de contre-ingérence économique. Enfin, les attaques cyber sont en forte croissance et deviennent plus complexes tandis que les opérations d'influence visant la sphère défense se généralisent. La DRSD poursuivra le développement d'un nouvel outil lié à la cyberdéfense, notamment destiné à protéger les entreprises de la BITD, non couvertes par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Les nouvelles menaces hybrides exigent de la DRSD un niveau d'activité particulièrement soutenu et une adaptation permanente face à l'évolution de la menace. La DRSD modernise ses outils pour être plus efficient et traiter de plus grandes quantités d'informations tout en maîtrisant la croissance de ses effectifs. En 2023, la montée en puissance de la DRSD se traduira par la construction du nouveau bâtiment de 646 places de la direction centrale, la poursuite du développement du système d'information de renseignement de contre-ingérence de défense (SIRCID) et des équipements de la direction en matériels techniques ainsi que l'amélioration de la capacité cyber. Enfin, la DRSD continuera à développer l'outil automatisant la réalisation d'empreintes numériques de surface.

Soutenir la recherche stratégique au profit des études de prospective et de stratégie de défense

La direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) assure la réalisation d'études prospectives de l'évolution de l'environnement international et en particulier l'analyse des risques et menaces qui peuvent affecter la sécurité de la France et de l'Union européenne. Elle met en œuvre à leur profit un dispositif de soutien à la recherche stratégique externe, réformé en 2015, afin de contribuer à la consolidation de cet écosystème (*think tanks*, instituts de recherche, universités, etc.). Dans ce cadre, la priorité est donnée aux contrats pluriannuels afin de permettre aux prestataires de pérenniser et développer leur vivier d'experts, tout en consolidant leur modèle économique. En matière de soutien à la recherche universitaire, la priorité concerne la « relève stratégique », c'est-à-dire la promotion des jeunes chercheurs (doctorants et post-doctorants) en sciences humaines et sociales. Enfin, la DGRIS œuvre à la promotion à l'international de la recherche stratégique française sur les questions de défense. Cette ambition se traduira notamment par la création d'une antenne de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) à Bruxelles lors du premier semestre 2023 dont l'une des vocations sera d'héberger les chercheurs nationaux.

Définir les systèmes de forces futurs et contribuer à la maîtrise de capacités industrielles et technologiques cohérentes

La prospective des systèmes de forces cherche à évaluer les nouvelles menaces, l'évolution des modes d'actions adverses et, en conséquence, propose des pistes d'adaptation pour les moyens des forces en intégrant notamment l'emploi de nouvelles technologies. Elle contribue à la préparation et la définition des capacités futures à travers le financement des études opérationnelles et technico-opérationnelles (EOTO) qui complètent les études amont et participent à la préparation des opérations d'armement.

S'agissant des études amont, la programmation 2023 s'appuie sur le document de référence d'orientation de l'innovation de défense (DrOID) élaboré par l'agence de l'innovation de défense (AID) et mis à jour en 2022. Le PLF 2023 poursuit l'accroissement de l'effort d'investissement tel qu'inscrit dans la LPM 2019-2025, en prévoyant un niveau de ressource permettant d'investir dans des technologies de rupture, de lancer des démonstrateurs innovants et de faire face aux enjeux de préparation des futurs systèmes d'armes. Les principaux engagements de 2023 porteront sur la préparation du renouvellement des capacités de renseignement et de télécommunications spatiales, les études technologiques et d'architecture du système MGCS (*Main Ground Combat System*) en coopération franco-allemande, les technologies qui concourent au programme SCAF (Système de combat aérien du futur) et aux évolutions du programme Rafale, la poursuite des travaux de coopération franco-britannique sur le futur missile de croisière et des études sur les thématiques d'innovation telles que la lutte anti-drones, l'hypervélocité, le quantique et l'énergie. Le fonds d'investissement en capital-risque « Fonds innovation défense » poursuivra ses investissements dans les entreprises développant des technologies d'intérêt défense, duales et transversales aux différents systèmes de défense. Le fonds d'investissement « DEFINVEST » poursuivra son action, consistant à sauvegarder des PME d'intérêt stratégique pour la sphère défense par des dotations en capital. Enfin, l'effort financier en faveur des organismes de

recherche (ONERA, Institut franco-allemand de Saint-Louis) et des écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère des Armées sera accentué, en cohérence avec les contrats d'objectifs et de performances.

Orienter et conduire la diplomatie de défense

La DGRIS pilote l'action internationale du ministère des Armées, en y associant l'EMA, la DGA et le SGA. Cette action couvre notamment l'aide versée par la France au gouvernement de la République de Djibouti, conformément au traité de coopération en matière de défense signé par les deux pays le 20 décembre 2011, la contribution de la France au budget de l'Agence européenne de défense (AED) ainsi que des actions de coopération scientifique bilatérales et multilatérales venant en soutien de la stratégie nationale de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive (PMG7).

En 2023, année de renégociation du traité de coopération avec la République de Djibouti, le fonds de soutien à la modernisation des armées djiboutiennes sera consolidé. De même, les initiatives en matière d'Europe de la défense seront renforcées.

Pour mener ces actions, la DGRIS s'appuie notamment sur le maintien d'un solide réseau diplomatique de défense français à l'étranger et sur le déploiement d'officiers de liaison et d'échange. Enfin, la DGRIS coordonne le programme des « personnalités d'avenir de la défense » (PAD), qui vise la sensibilisation de futures élites étrangères, civiles et militaires, aux positions françaises en matière de sécurité et de défense, contribuant ainsi à la constitution et à l'entretien d'un réseau d'influence sur le long terme.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer le niveau de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense (DRSD)

INDICATEUR 1.1 : Taux d'avis émis dans les délais prescrits

INDICATEUR 1.2 : Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits

OBJECTIF 2 : Développer les capacités scientifiques technologiques et industrielles nécessaires à la défense

INDICATEUR 2.1 : Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense

OBJECTIF 3 : Contribuer à l'autorisation et au contrôle des transferts des biens et technologies sensibles

INDICATEUR 3.1 : Délai de traitement des dossiers d'exportation de matériels de guerre

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le dispositif de performance du programme « Environnement et prospective de la politique de défense » est reconduit au PAP 2023.

Il se compose de trois objectifs et de quatre indicateurs.

OBJECTIF

1 – Améliorer le niveau de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense (DRSD)

La direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) est le service de contre-ingérence qui a pour objectif de déceler et neutraliser toute menace contre la sécurité résultant de l'activité des services, d'organisations ou d'agents se livrant à l'espionnage, au sabotage, à la subversion, au terrorisme ou au crime organisé contre les forces et les entreprises de la sphère défense.

Dans ce cadre, la mission de contre-ingérence de la DRSD repose sur deux activités complémentaires : le recueil de renseignement et l'application de mesures de protection dans le but d'assurer et de maintenir au meilleur niveau la sécurité des forces et des acteurs industriels liés à la défense.

INDICATEUR

1.1 – Taux d'avis émis dans les délais prescrits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux d'avis émis dans les délais prescrits	%	93,1	95,2	95	95	95	95

Précisions méthodologiques

Cet indicateur de la performance de la chaîne « habilitation » de la DRSD est élaboré sur une période annuelle.

L'indicateur, représentatif de la fonction « habilitation », agglomère des procédures d'habilitations très différentes dans leur fonction, leur volume et la charge de travail représentée (délai d'enquête...).

Pour mesurer de manière plus précise la tendance, la DRSD tient compte des délais réglementaires effectifs.

Le niveau d'habilitation nécessaire pour occuper chaque poste de travail est défini précisément et le renouvellement de l'habilitation du personnel est périodique en fonction du niveau d'habilitation.

Les procédures d'habilitation font l'objet de dispositions réglementaires précises et contraignantes qui prennent en compte, par exemple, les directives de l'OTAN dans ce domaine.

Source des données : DRSD.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre d'avis de sécurité émis dans les délais prescrits dans la période considérée.

Dénominateur : nombre total d'avis émis dans cette même période.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Objectifs et indicateurs de performance

JUSTIFICATION DES CIBLES

Dans le domaine des contrôles élémentaires et des habilitations, l'exercice 2022 se caractérise cette année encore par une hausse du nombre de demandes (+1,1 % en juin 2022 par rapport à juin 2021 et +33 % en juin 2022 par rapport à juin 2020).

Afin de répondre à cette augmentation du besoin, le Centre national des habilitations de la défense (CNHD) poursuit sa réorganisation et bénéficie d'un accroissement de ses effectifs.

Dans le même temps, les solutions numériques (deux systèmes d'information) visant à optimiser les opérations de traitement et d'analyse sont désormais implémentées et bénéficient de développements complémentaires.

Enfin, les délais fixés par l'IGI 1300, dans sa version du 9 août 2021, allongent la durée cible de certaines catégories d'enquêtes administratives de 60 à 90 jours (niveau « secret », anciennement « confidentiel défense ») et de 90 à 180 jours (niveau « très secret », anciennement « secret défense » et « très secret défense »).

L'ensemble de ces mesures devraient ainsi permettre à la DRSD d'atteindre le taux cible, à savoir 95 % des avis émis dans les délais prescrits.

INDICATEUR

1.2 – Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits	%	90,9	95,6	95	95	95	95

Précisions méthodologiques

Les inspections conduites par la DRSD permettent de s'assurer que les sites sensibles pour la défense sont maintenus au meilleur niveau de sécurité. Le catalogue de sites ainsi que les périodicités des inspections sont des données sensibles qui ne peuvent figurer directement dans un document à vocation publique.

Source des données : DRSD.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de sites et d'entreprises inspectés dans la période considérée figurant dans la programmation annuelle.

Dénominateur : nombre total de sites et de sociétés titulaires de marchés classés de défense à périodicité de contrôle échue dans la même période.

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'objectif de 95 % de sites militaires, industriels et économiques en relation avec la défense inspectés dans les délais prescrits, même s'il reste ambitieux au regard de la charge de travail (le nombre de sites) et des ressources disponibles pour cette mission, est maintenu.

Pour faire face aux aléas liés à la coordination avec les entreprises demandant des annulations ou des reports d'un exercice à l'autre, le Centre de conseil en prévention et des inspections (CCPI) de la DRSD s'adapte en ajustant la programmation des inspections.

En parallèle, le CCPI bénéficie en 2022 d'une hausse d'effectifs pour répondre à la charge de travail et expérimente l'emploi de personnel civil dans les fonctions d'officier inspecteur dédié aux contrôles des emprises industrielles et économiques.

Enfin, l'investissement dans la numérisation du processus d'inspection se poursuit.

Ainsi, ces différents leviers permettent d'envisager l'atteinte de l'objectif cible porté à 95 %, malgré la hausse du nombre de sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits.

OBJECTIF

2 – Développer les capacités scientifiques technologiques et industrielles nécessaires à la défense

L'autonomie stratégique est un objectif majeur de la politique de défense. Elle suppose de disposer, en France et en Europe, d'une base industrielle de technologie de défense (BITD) adéquate soutenant le tissu des PME/PMI, et d'un dispositif de formation stimulant les échanges au niveau européen. L'objectif porte sur cette composante scientifique, technologique et industrielle de l'autonomie stratégique. Son choix correspond à l'articulation entre trois moyens d'actions complémentaires consistant à :

- développer les capacités par la conduite d'études et de recherches confiées à l'industrie et aux organismes de recherche étatiques ;
- mettre en œuvre les leviers d'actions sur le tissu industriel dont dispose la défense de manière directe ;
- former des ingénieurs dans les écoles sous tutelle de la direction générale de l'armement (DGA).

INDICATEUR

2.1 – Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense	%	54,6	81,4	80	80	80	80

Précisions méthodologiques

Cet indicateur mesure le taux de progression des technologies nécessaires à la défense et dont la maturation est financée au moyen des études amont.

L'indicateur mesure la performance annuelle dans la maturation de ces technologies, sur la base d'un échantillonnage des différents domaines technologiques investigués (agrégats de science, recherche, technologie et innovation (S&T)). Les jalons des feuilles de route de maturation de ces technologies sont des étapes clés dans la progression technologique et sont exprimés en TRL (*technology readiness level*) permettant de situer le niveau de maturité de la technologie sur une échelle allant de 1 à 7, le niveau 7 correspondant à une maturité suffisante pour une prise en compte éventuelle dans un programme d'armement.

Cette méthodologie (TRL) est reconnue au niveau international dans le domaine des sciences et des technologies (S&T), utilisée par des organismes dont l'Agence européenne de défense, la Commission européenne, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, sur des domaines analogues aux études amont notamment dans les domaines de la recherche, de l'innovation, mais aussi ceux de l'industrie spatiale, de l'aéronautique de défense, etc.

Source des données : DGA/DS.

Mode de calcul :

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Objectifs et indicateurs de performance

L'indicateur mesure chaque année la somme pondérée des augmentations de TRL démontrées par le franchissement de jalons effectivement atteints dans l'année, rapportée à la même quantité calculée sur les jalons prévus.

JUSTIFICATION DES CIBLES

En cohérence avec les priorités de la revue stratégique de 2017 et de la loi de programmation militaire pour 2019 à 2025, déclinées en termes d'études amont dans le document de référence d'orientation de l'innovation de défense (DrOID), un niveau d'ambition est défini pour chaque domaine technologique. Il se traduit par l'acquisition des technologies pour lesquelles une autonomie nationale totale ou partielle est requise.

La cible fixée pour 2023 (80 %) prend en compte le fait que les études amont ont pour vocation d'explorer des voies technologiques prometteuses, tout en sachant que certaines voies explorées n'aboutiront pas ou nécessiteront un délai supérieur à la prévision initiale. Cette prévision permet d'obtenir un compromis entre une ambition importante (mais risquée) et une exploration insuffisante d'innovations risquées mais à fort potentiel.

OBJECTIF

3 – Contribuer à l'autorisation et au contrôle des transferts des biens et technologies sensibles

Le contrôle des transferts des biens et des technologies sensibles est un enjeu essentiel pour prévenir la prolifération des armes et des technologies pouvant menacer la sécurité de nos forces déployées et celles de nos alliés. Un contrôle national défaillant pourrait, de plus, priver les entreprises françaises de la possibilité de concourir aux marchés d'armement dans certains pays.

INDICATEUR

3.1 – Délai de traitement des dossiers d'exportation de matériels de guerre

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Délai moyen d'instruction "Défense" des demandes de licence	Nb jours	27	22	24	22	22	22

Précisions méthodologiques

Source des données : DGA/DI. Les données contribuant à la mesure de l'indicateur sont produites par le système d'information SIGALE.

L'indicateur est calculé à partir de données extraites du système d'information SIGALE. Ce système permet de traiter les nouvelles licences d'exportation suite à la transposition de la directive européenne sur les transferts intracommunautaires de juin 2009, ce texte ayant entraîné une réforme globale du système de contrôle des transferts de biens de défense et des matériels de guerre et matériels assimilés (Loi du 22 juin 2011). L'entrée en service de SIGALE est intervenue mi-2014. Une fois la recevabilité acquise, le délai de traitement « défense » a été fixé par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) à 20 jours, avant son examen par la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG).

Mode de calcul : cet indicateur mesure le délai écoulé entre la date à laquelle une demande de licence est déclarée « recevable » et la date d'achèvement de l'instruction de cette demande par le ministère des armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le nombre de dépôt de licences reste à un niveau élevé depuis 2018. Au regard de l'augmentation du flux de licences, du nombre de licences complexes relatives à des transferts d'assemblage, de production locale de composants, de maintenance, voire de co-développement de version propriétaire du pays, l'objectif de délai de traitement des licences fixé par le SGDSN (20 jours) est difficilement atteignable sur la durée. Cependant une amélioration depuis 2021 par rapport aux années précédentes est perceptible (chiffre 2018 : 26.5, chiffre 2019 : 26, chiffre 2020 : 27).

Une évolution logicielle prévue au titre du plan de fiabilisation du SI SIGALE a été implémentée au 2^e semestre 2020 et a porté ses fruits avec une claire stabilisation du système. Par ailleurs, un certain nombre d'actions de simplification du processus d'instruction des licences ont été appliquées et participent directement à cette amélioration globale, d'autres sont toujours en cours de définition sous l'égide du SGDSN.

La question des délais de traitement reste sous surveillance, mais ne fait plus l'objet, à ce jour, d'alerte de la part des opérateurs économiques.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	240 367 033 197 142 357	424 711 854 269 827 523	235 000 340 000	0 0	665 313 887 467 309 880	360 000 10 595 135
03.31 – Renseignement extérieur	228 085 107 180 330 938	412 845 140 259 757 523	235 000 280 000	0 0	641 165 247 440 368 461	300 000 10 575 135
03.32 – Renseignement de sécurité de défense	12 281 926 16 811 419	11 866 714 10 070 000	0 60 000	0 0	24 148 640 26 941 419	60 000 20 000
07 – Prospective de défense	1 421 793 734 1 385 548 572	0 22 454 962	11 603 903 73 473 137	6 416 707 0	1 439 814 344 1 481 476 671	1 000 000 1 000 000
07.01 – Analyse stratégique	9 233 336 7 460 801	0 0	370 000 370 000	0 0	9 603 336 7 830 801	0 0
07.02 – Prospective des systèmes de forces	22 562 620 22 727 775	0 0	0 0	0 0	22 562 620 22 727 775	0 0
07.03 – Etudes amont	1 109 940 500 1 059 496 840	0 0	3 084 000 51 000 000	0 0	1 113 024 500 1 110 496 840	1 000 000 1 000 000
07.04 – Gestion des moyens et subventions	280 057 278 295 863 156	0 22 454 962	8 149 903 22 103 137	6 416 707 0	294 623 888 340 421 255	0 0
08 – Relations internationales et diplomatie de défense	4 710 258 4 182 433	0 0	36 596 008 36 874 920	0 0	41 306 266 41 057 353	0 0
Totaux	1 666 871 025 1 586 873 362	424 711 854 292 282 485	48 434 911 110 688 057	6 416 707 0	2 146 434 497 1 989 843 904	1 360 000 11 595 135

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	208 834 530 228 905 464	200 402 626 247 574 651	235 000 340 000	0 0	409 472 156 476 820 115	360 000 10 595 135
03.31 – Renseignement extérieur	196 512 604 212 364 396	177 303 273 204 924 300	235 000 280 000	0 0	374 050 877 417 568 696	300 000 10 575 135
03.32 – Renseignement de sécurité de défense	12 321 926 16 541 068	23 099 353 42 650 351	0 60 000	0 0	35 421 279 59 251 419	60 000 20 000
07 – Prospective de défense	1 309 636 605 1 292 402 123	0 22 454 962	11 603 903 73 473 137	6 416 707 0	1 327 657 215 1 388 330 222	1 000 000 1 000 000
07.01 – Analyse stratégique	8 293 336 8 360 801	0 0	370 000 370 000	0 0	8 663 336 8 730 801	0 0
07.02 – Prospective des systèmes de forces	22 562 620 22 727 775	0 0	0 0	0 0	22 562 620 22 727 775	0 0
07.03 – Etudes amont	998 723 371 965 450 391	0 0	3 084 000 51 000 000	0 0	1 001 807 371 1 016 450 391	1 000 000 1 000 000
07.04 – Gestion des moyens et subventions	280 057 278 295 863 156	0 22 454 962	8 149 903 22 103 137	6 416 707 0	294 623 888 340 421 255	0 0

Environnement et prospective de la politique de défense

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 144

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
08 – Relations internationales et diplomatie de défense		4 710 258 4 182 433	0 0	36 596 008 36 874 920	0 0	41 306 266 41 057 353	0 0
Totaux		1 523 181 393 1 525 490 020	200 402 626 270 029 613	48 434 911 110 688 057	6 416 707 0	1 778 435 637 1 906 207 690	1 360 000 11 595 135

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025			
3 - Dépenses de fonctionnement	1 666 871 025 1 586 873 362 1 524 695 439 1 517 782 052	1 000 000 1 000 000	1 523 181 393 1 525 490 020 1 562 445 362 1 595 036 878	1 000 000 1 000 000
5 - Dépenses d'investissement	424 711 854 292 282 485 244 128 864 258 915 014	360 000 10 595 135 3 367 408 2 957 736	200 402 626 270 029 613 277 872 167 284 822 403	360 000 10 595 135 3 367 408 2 957 736
6 - Dépenses d'intervention	48 434 911 110 688 057 108 317 840 108 185 057		48 434 911 110 688 057 112 353 388 113 472 622	
7 - Dépenses d'opérations financières	6 416 707		6 416 707	
Totaux	2 146 434 497 1 989 843 904 1 877 142 143 1 884 882 123	1 360 000 11 595 135 3 367 408 2 957 736	1 778 435 637 1 906 207 690 1 952 670 917 1 993 331 903	1 360 000 11 595 135 3 367 408 2 957 736

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
3 – Dépenses de fonctionnement	1 666 871 025 1 586 873 362	1 000 000 1 000 000	1 523 181 393 1 525 490 020	1 000 000 1 000 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 386 813 747 1 291 010 206	1 000 000 1 000 000	1 243 124 115 1 229 626 864	1 000 000 1 000 000
32 – Subventions pour charges de service public	280 057 278 295 863 156		280 057 278 295 863 156	
5 – Dépenses d'investissement	424 711 854 292 282 485	360 000 10 595 135	200 402 626 270 029 613	360 000 10 595 135
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	405 569 300 259 833 361	360 000 10 595 135	184 754 482 234 957 979	360 000 10 595 135
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	19 142 554 9 994 162		15 648 144 12 616 672	
53 – Subventions pour charges d'investissement	22 454 962		22 454 962	

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
6 – Dépenses d'intervention	48 434 911 110 688 057		48 434 911 110 688 057	
62 – Transferts aux entreprises	4 525 000 46 300 000		4 525 000 46 300 000	
63 – Transferts aux collectivités territoriales	22 103 137		22 103 137	
64 – Transferts aux autres collectivités	43 909 911 42 284 920		43 909 911 42 284 920	
7 – Dépenses d'opérations financières	6 416 707		6 416 707	
72 – Dotations en fonds propres	6 416 707		6 416 707	
Totaux	2 146 434 497 1 989 843 904	1 360 000 11 595 135	1 778 435 637 1 906 207 690	1 360 000 11 595 135

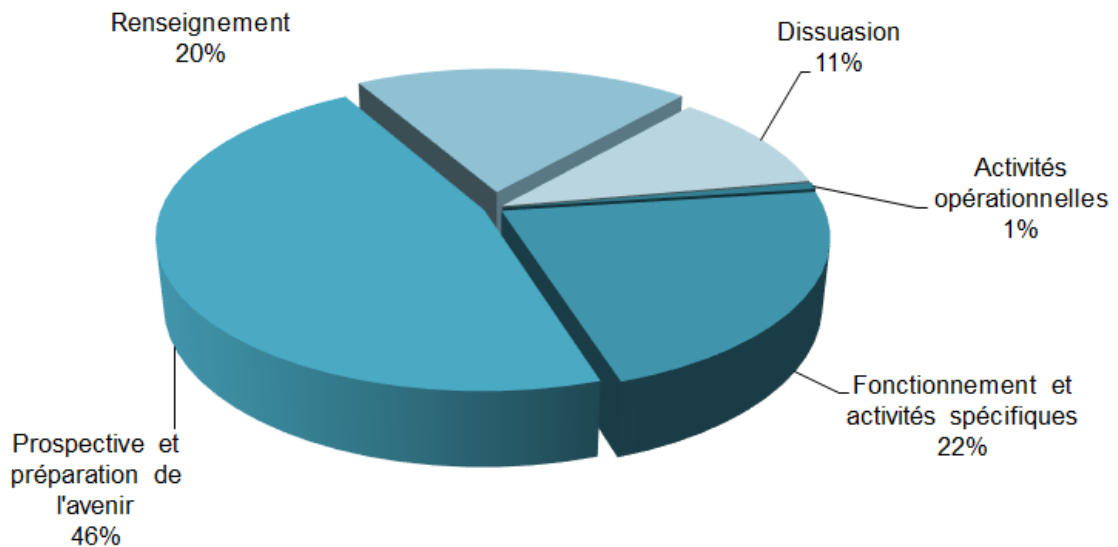
Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

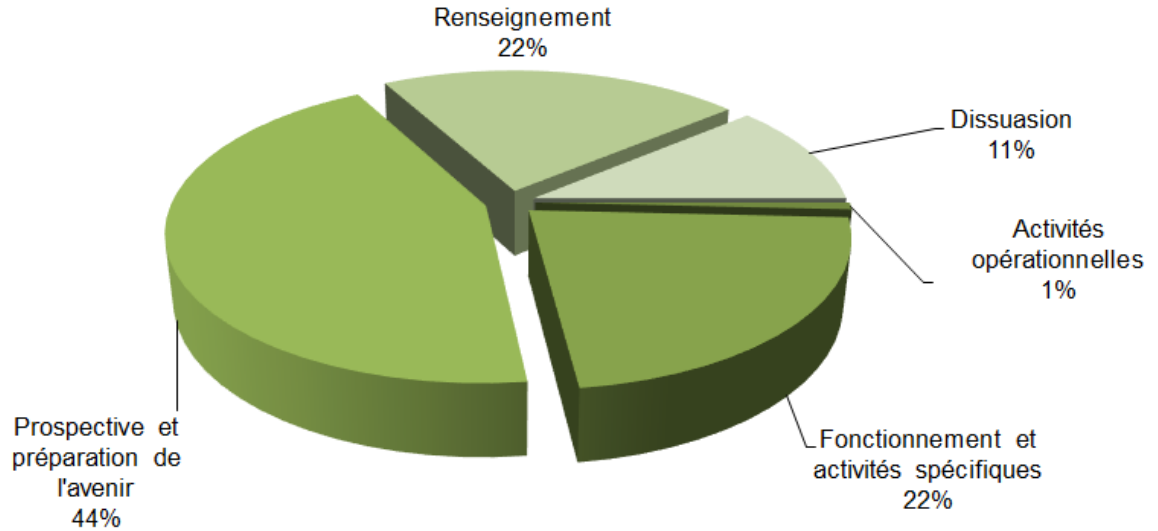
ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	0	467 309 880	467 309 880	0	476 820 115	476 820 115
03.31 – Renseignement extérieur	0	440 368 461	440 368 461	0	417 568 696	417 568 696
03.32 – Renseignement de sécurité de défense	0	26 941 419	26 941 419	0	59 251 419	59 251 419
07 – Prospective de défense	0	1 481 476 671	1 481 476 671	0	1 388 330 222	1 388 330 222
07.01 – Analyse stratégique	0	7 830 801	7 830 801	0	8 730 801	8 730 801
07.02 – Prospective des systèmes de forces	0	22 727 775	22 727 775	0	22 727 775	22 727 775
07.03 – Etudes amont	0	1 110 496 840	1 110 496 840	0	1 016 450 391	1 016 450 391
07.04 – Gestion des moyens et subventions	0	340 421 255	340 421 255	0	340 421 255	340 421 255
08 – Relations internationales et diplomatie de défense	0	41 057 353	41 057 353	0	41 057 353	41 057 353
Total	0	1 989 843 904	1 989 843 904	0	1 906 207 690	1 906 207 690

Répartition des crédits par OS - AE 2023



Répartition des crédits par OS - CP 2023



SYNTHESE PAR OS ET PAR TITRE (EN M€)

OS	Répartition des crédits par OS - AE 2023					Répartition des crédits par OS - CP 2023				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Activités opérationnelles	14,40	-	-	-	14,40	14,40	-	-	-	14,40
Fonctionnement et activités spécifiques	358,58	23,57	57,92	-	440,07	343,58	23,57	57,92	-	425,07
Prospective et préparation de l'avenir	875,76	-	52,67	-	928,43	785,61	-	52,67	-	838,28
Renseignement	124,21	268,72	0,10	-	393,02	170,97	246,46	0,10	-	417,53
Dissuasion	213,93	-	-	-	213,93	210,93	-	-	-	210,93
Total	1 586,87	292,28	110,69	-	1 989,84	1 525,49	270,03	110,69	-	1 906,21

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATIONS STRATEGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements				Paiements					Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025		
Activités opérationnelles	0,15			0,15	-	-	-	-	0,15	
		8,49		8,45	0,05	-	-	-	8,49	
Fonctionnement et activités spécifiques			14,40		14,35	0,05	-	-	14,40	
	25,54			18,11	6,65	0,62	0,16	-	25,54	
		383,94		368,75	15,20	-	-	-0,01	383,94	
Prospective et préparation de l'avenir			440,07		403,22	21,53	9,74	5,57	440,07	
	1 692,04			719,79	419,04	267,09	193,84	92,28	1 692,04	
		954,27		183,44	213,23	185,18	228,98	143,45	954,27	
Renseignement			929,43		232,54	264,55	253,33	179,01	929,43	
	535,25			229,11	172,41	104,27	29,66	-0,20	535,25	
		442,55		187,84	100,42	71,50	56,70	26,09	442,55	

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

			1 096,45		158,10	179,44	288,13	470,79	1 096,45
Dissuasion	375,11			185,52	91,66	44,93	26,60	26,40	375,11
		209,10		42,45	75,67	44,42	23,78	22,79	209,10
			213,93		43,60	121,08	44,82	4,42	213,93
Total	2 628,09	1 998,36	2 694,27	1 943,60	1 946,13	1 304,65	1 155,74	970,60	7 320,72
	Somme Eng.		7 320,72	Somme des paiements					7 320,72

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TF (EN M€)

OS	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023
Renseignement	1 166,92	12,11	1 179,03	704,95
Total	1 166,92	12,11	1 179,03	704,95

TABLEAU DES FDC-ADP (€)

OS	AE	CP
Renseignement	10 595 135	10 595 135
Prospective et préparation de l'avenir	1 000 000	1 000 000
	11 595 135	11 595 135

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants					+5 183	+5 183	+5 183	+5 183
Transfert de la masse salariale vers le P144 - mise en œuvre de la NPRM	212 ►				+5 183	+5 183	+5 183	+5 183
Transferts sortants					-13 617	-13 617	-13 617	-13 617
Transferts en crédits du programme 144 vers le programme 148	► 148				-13 617	-13 617	-13 617	-13 617

Dépenses pluriannuelles**CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)****Génération CPER 2015-2020**

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Consommation au 31/12/2022		Prévision 2023		2024 et après
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	CP sur engagements à couvrir
07 Prospective de défense	21 120 000		7 240 000		420 000	7 380 000
Total	21 120 000		7 240 000		420 000	7 380 000

Génération CPER 2021-2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Consommation au 31/12/2022		Prévision 2023		2024 et après
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	CP sur engagements à couvrir
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne	10 460 000	400 000	400 000	2 250 000	2 250 000	7 810 000
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées	1 100 000			500 000	500 000	600 000
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	5 010 000	540 000	240 000	460 000	480 000	4 290 000
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales	1 003 000			500 000	250 000	753 000
X - Ecole polytechnique	3 500 000	100 000	100 000	1 600 000	400 000	3 000 000
Total	21 073 000	1 040 000	740 000	5 310 000	3 880 000	16 453 000

Total des crédits de paiement pour ce programme

Génération	CP demandés pour 2023	CP sur engagements à couvrir après 2023
Génération CPER 2015-2020	420 000	7 380 000
Génération CPER 2021-2027	3 880 000	16 453 000
Total toutes générations	4 300 000	23 833 000

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
2 608 850 990	0	3 068 569 520	1 779 796 342	2 682 848 062

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
2 682 848 062	1 094 315 783 0	718 003 031	559 719 866	310 809 382
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
1 989 843 904 11 595 135	811 891 907 11 595 135	586 647 501	591 304 496	0
Totaux	1 917 802 825	1 304 650 532	1 151 024 362	310 809 382

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
41,14 %	29,31 %	29,54 %	0,00 %

Justification par action

ACTION (23,5 %)

03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	467 309 880	467 309 880	10 595 135
Crédits de paiement	0	476 820 115	476 820 115	10 595 135

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	197 142 357	228 905 464
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	197 142 357	228 905 464
Dépenses d'investissement	269 827 523	247 574 651
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	259 833 361	234 957 979
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 994 162	12 616 672
Dépenses d'intervention	340 000	340 000
Transferts aux autres collectivités	340 000	340 000
Total	467 309 880	476 820 115

SOUS-ACTION

03.31 – Renseignement extérieur

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), dont les missions sont définies par les articles D. 3126-2 et D. 3126-3 du code de la défense, est le service de renseignement extérieur de la France. Son champ de compétence est global, puisqu'il couvre à la fois les dimensions sécuritaire, politique et économique des enjeux internationaux. Elle est chargée d'apporter une aide à la décision gouvernementale dans ces différents domaines et de contribuer à la lutte contre les menaces pesant sur la sécurité nationale. La DGSE, qui détient le monopole de l'action clandestine à l'étranger, a donc une double mission de renseignement et d'action. À ce titre, elle assure l'analyse, la synthèse et la diffusion des renseignements qu'elle recueille, par ses moyens propres ou auprès de partenaires étrangers.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La DGSE poursuit ses actions en conformité avec sa stratégie définie en loi de programmation militaire (LPM), lui permettant de renforcer son modèle intégré, de garantir sa résilience et sa sécurité et d'accroître ses capacités d'action pour faire face à un monde plus dangereux.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

Les axes prioritaires de la LPM sont ainsi poursuivis :

- la remise à niveau de la résilience du Service dans les domaines de la maintenance, de la sécurité des emprises et des systèmes d'information et de télécommunications (SIC) ;
- la poursuite d'investissements déclinés dans une stratégie pluriannuelle permettant de maintenir la DGSE aux standards d'un service de renseignement moderne ;
- la consolidation des efforts capacitaires, en matière de renseignement technique, de cyberdéfense, d'appui technique à la recherche humaine et aux opérations.

Le contexte d'accroissement de son activité opérationnelle nécessite pour le Service d'anticiper et de s'adapter aux évolutions technologiques et en particulier aux enjeux de l'univers numérique. Conjointement à ces axes de travail, la DGSE maintient ses efforts sur ses dispositifs techniques mutualisés au bénéfice de l'ensemble de la communauté du renseignement.

Au titre du PLF 2023, la dotation de la DGSE s'élève à 440,4 M€ en AE et 417,6 M€ en CP.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission « Défense » sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

L'OS AOP englobe le périmètre des crédits de fonctionnement liés à l'alimentation et aux frais de déplacement des personnels (indemnités de mission).

L'OS FAS supporte les dépenses de fonctionnement courant liées aux soutiens des personnels (frais de formation, d'habillement, de documentation, d'équipement informatique, etc.) et des structures (dépenses afférentes au fonctionnement des bâtiments tertiaires et des installations techniques, frais d'entretien et de conservation du domaine, de télécommunications non opérationnelles, etc.). Par ailleurs, cette enveloppe couvre également certaines dépenses spécifiques au ministère, comme les frais de changement de résidence.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
AOP	Alimentation	289 145	289 145
	Déplacements et transports	12 095 085	12 095 085
Sous-total	AOP	12 384 230	12 384 230
FAS	Mobilité des personnels	2 687 811	2 687 811
	Fonctionnement courant	15 084 579	15 084 579
	Soutien courant des structures	36 929 746	21 929 746
	Soutien des ressources humaines	4 209 414	4 209 414
Sous-total	FAS	58 911 550	43 911 550
Total agrégat Fonctionnement		71 295 780	56 295 780

3. Commentaires

OS AOP

L'évolution des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (AE et CP) est marquée par une légère hausse de 4 %, traduisant la poursuite des projections d'agents du Service à l'étranger.

Le volume des besoins couverts par l'OS AOP peut être soumis à de fortes variations car directement lié à l'évolution du contexte sécuritaire international et à la présence du Service à l'étranger.

OS FAS

Les crédits de l'OS FAS sont en augmentation de 43 % en AE et de 6 % en CP par rapport à la LFI 2022. Ce niveau de crédits permet de prendre en compte la part de l'engagement pluriannuel des dépenses d'électricité portée par cette OS (marché de 3 ans, dont la part annuelle est évaluée à 7,5 M€) et de pérenniser le fonctionnement des besoins liés à l'accroissement des effectifs.

Cette ressource permettra ainsi au Service de couvrir ses besoins au titre du fonctionnement courant (habillements et accessoires techniques dans le cadre de la projection du personnel notamment) et de poursuivre sa politique de fidélisation des personnels.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT**OPÉRATION STRATÉGIQUE : RENSEIGNEMENT****1. Description :**

L'OS « Renseignement » reflète la programmation des investissements et des dépenses opérationnelles de la DGSE, et regroupe à ce titre l'ensemble des dépenses de « cœur de métier ».

2. Aspects financiers :**2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)**

Niveau	Description	Prévision de crédits 2023			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Appui au renseignement	181 594 908	12 110 000	193 704 908	193 600 738
OB	Renseignement	175 367 773	-	175 367 773	167 672 178
	Total	356 962 681	12 110 000	369 072 681	361 272 916

Sur l'OS « Renseignement », la dotation 2023 en AE s'élève à 369 M€ et reflète un retour à un niveau habituel d'AE, après deux années marquées par le financement exceptionnel du projet du nouveau siège du Service, qui a fait l'objet de la création d'une tranche fonctionnelle en 2022 pour un montant de 1,1 Md€.

La ressource en AE intègre :

- les dépenses d'infrastructure liées à la modernisation et l'adaptation des locaux abritant le personnel de la DGSE ;
- les besoins relatifs aux différents modes de recueil du renseignement (origines humaine, opérationnelle, électromagnétique, informatique et image), incluant l'acquisition de matériels techniques opérationnels, ainsi que le soutien-support et la logistique technique inhérents aux opérations ;
- la part de l'engagement pluriannuel des dépenses d'électricité portée par cette OS (marché de 3 ans, dont la part annuelle est évaluée à 15 M€).

En CP, la ressource augmente de 13 % par rapport à la LFI 2022, assurant ainsi le niveau nécessaire aux financements des différents travaux immobiliers lancés par le Service ces dernières années.

Cinquième exercice de la LPM 2019-2025, l'année 2023 poursuit la réalisation du programme d'investissement du Service et sera notamment marquée par :

- la notification du marché principal du projet de nouveau siège, initialement prévu sur 2022 et reporté du fait de la demande des candidats de décaler la date de remise des offres au mois de novembre 2022 ;
- la poursuite du programme de rénovation des infrastructures techniques du Service, dans le cadre d'une stratégie globale combinant résilience des infrastructures et développement des capacités dans un contexte de déménagement du Service ;

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

- la poursuite du développement de ses capacités techniques et plus particulièrement dans le domaine cyberdéfense, dont la montée en puissance constitue une priorité au sein de la mission défense ;
- les investissements récurrents dans les systèmes d'information et de communication, qui jouent un rôle central dans la conduite des activités du Service ;
- la poursuite des investissements dans les grands programmes interministériels au profit de l'ensemble de la communauté du renseignement.

2.2 - Tableau des Autorisations d'Engagements sur Tranches Fonctionnelles (en M€)

Niveau	Description	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023
OB	Appui au renseignement	1 166,92	12,11	1 179,03	704,95
OB	Renseignement	-	-	-	-
	Total	1 166,92	12,11	1 179,03	704,95

Les AEANE à fin 2022 s'élèvent à 1,2 Md€, dont 1,1 Md€ au titre du nouveau siège du Service.

En 2023, des affectations complémentaires sont prévues pour un montant de 12,1 M€ dans le cadre des tranches fonctionnelles existantes.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires par opération budgétaire est la suivante :

Niveau	Description	AE	CP
OB	Appui au renseignement	10 575 135	10 575 135
	Total	10 575 135	10 575 135

SOUS-ACTION

03.32 – Renseignement de sécurité de défense

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action couvre la sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles de défense, missions assurées par la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD). Service de renseignement, elle apporte son expertise sur le périmètre de la sphère défense, au profit des armées ainsi qu'aux entreprises de la base industrielle et technologique de la défense (BITD). La mission de contre-ingérence de la DRSD, résumée par la devise « renseigner pour protéger », est réalisée au bénéfice des forces armées et des entreprises de la sphère défense.

La DRSD est l'un des six services du premier cercle de la communauté du renseignement. Comme l'indique le code de la défense, la DRSD est le « service de renseignement dont dispose le ministre pour assumer ses responsabilités en matière de sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles ».

Directement subordonnée au ministre des Armées, la DRSD siège avec les autres services de renseignement au Conseil national du renseignement (CNR) autour du président de la République.

La DRSD poursuit la transformation de sa structure et de son fonctionnement, qui s'appuie sur une modernisation de ses moyens techniques, de ses infrastructures et une augmentation de ses effectifs.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La dotation 2023 de la DRSD s'élève à 26,9 M€ en AE et 59,3 M€ en CP. Par rapport à 2022, elle est en hausse de 12 % en AE et de 67 % en CP.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

Cette évolution est principalement liée aux travaux de construction du nouveau bâtiment de la direction centrale de la DRSD. Engagé en 2021, ce projet est porté par l'opération stratégique « Renseignement » sur l'opération budgétaire « Matériels techniques ».

Cette nouvelle infrastructure et les ressources consenties pour son équipement permettront de continuer à faire face à l'évolution des menaces qui s'accroissent et se diversifient sur tout le spectre TESSCo (terrorisme, espionnage, sabotage, subversion, crime organisé). Le besoin de protection de la sphère Défense conduit la DRSD à poursuivre sa montée en puissance rapide, à se transformer et se moderniser en un service de renseignement de temps de crise durable. Cette transformation s'appuie sur des investissements significatifs, notamment pour acquérir des outils de contre ingérence efficaces et innovants.

La DRSD poursuivra en 2023 le développement de sa nouvelle base de souveraineté qui permettra de stocker et d'exploiter le renseignement à partir d'une solution logicielle purement nationale, ainsi que le développement d'un nouveau système d'information utilisé notamment dans le cadre des processus d'habilitation. De plus, elle intensifiera sa participation au dispositif national de cyberdéfense en proposant un service de réponse à incident et de veille en vulnérabilités (CERT) au profit des entreprises de la BITD. En 2023, ce CERT-BITD a vocation à être étendu à tout le territoire métropolitain.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS).

1. Description :

L'OS AOP comprend les crédits de fonctionnement liés aux déplacements des personnels de la DRSD par voie aérienne ainsi qu'une partie des missions en métropole.

L'OS FAS supporte les dépenses de fonctionnement courant directement liées à l'activité spécifique de la DRSD. Elle rassemble les crédits de formation, les crédits de communication et les dépenses de fonctionnement du site de la direction centrale.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
AOP	Déplacements et transports	595 706	595 706
Sous-total	AOP	595 706	595 706
FAS	Communication et relations publiques	498 145	498 145
	Fonctionnement courant	613 464	613 464
	Soutien courant des structures	338 983	338 983
	Soutien des matériels communs		
	Soutien des ressources humaines	945 000	945 000
Sous-total	FAS	2 395 592	2 395 592
	Total agrégat Fonctionnement	2 991 298	2 991 298

3. Commentaires

OS AOP

Les crédits alloués sur cette OS en 2023 sont stables par rapport à 2022.

OS FAS

Les dépenses de cette OS en 2023 diminuent de 10 % par rapport à 2022, la DRSD ayant fait le choix de compresser ses dépenses de fonctionnement pour privilégier l'activité opérationnelle et l'investissement.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RENSEIGNEMENT

1. Description :

La devise de la DRSD est « renseigner pour protéger ». Cette devise traduit le caractère dual de sa mission : rechercher et analyser le renseignement pour garantir la protection de la sphère de défense. L'OS « Renseignement » finance les investissements et les dépenses opérationnelles de la DRSD.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

2. Aspects financiers :**2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)**

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Enquêtes – Contrôles – Sécurisation	4 501 603	4 501 603
OB	Matériels de transport	413 800	462 208
OB	Matériels divers	187 720	187 720
OB	Matériels techniques	9 737 796	41 844 699
OB	Systèmes d'information et de communication (SIC)	9 109 202	9 263 891
	Total	23 950 121	56 260 121

OB – Enquêtes – contrôles – Sécurisation

Les dépenses de frais de mission, de déplacement et de télécommunication augmentent de 1 M€ en AE (+27 %) et de 0,9 M€ en CP (+26,5 %) par rapport à 2022 en raison de l'augmentation du nombre de missions, de la hausse du coût du carburant et de la modernisation de certains équipements de télécommunications.

OB – Matériels divers

Cette OB regroupe l'acquisition et le maintien en condition de matériel non-spécifique. Elle est en baisse de 16 % en AE et de 23 % en CP par rapport à 2022 en raison de la priorité accordée aux matériels techniques.

OB – Matériels techniques

Cette OB porte depuis 2022 deux besoins distincts :

- le marché de construction du nouveau bâtiment de la direction centrale à hauteur de 6,2 M€ en AE et 41,6 M€ en CP qui est piloté par l'ESID Île-de-France ;
- les besoins en matériels spécifiques (qui concernent notamment des matériels de recherche de renseignement dont la nature n'est pas publique).

La dotation augmente de 56,5 % en AE et de 122,5 % en CP, quasi-exclusivement en raison des travaux de réalisation du bâtiment.

OB Matériels de transport

Cette OB englobe l'acquisition et l'entretien des véhicules. Elle ne présente pas d'évolution significative par rapport à 2022.

OB – Systèmes d'information et de communication

L'exercice du métier de renseignement exige de disposer de moyens de haute technicité en matière de systèmes d'information et de communication. La DRSD poursuivra en 2023 la modernisation de ses systèmes d'information et de communication, avec notamment le développement de la nouvelle base de souveraineté du Service, l'acquisition d'un système utilisé dans le cadre des habilitations, et le développement des systèmes liés au CERT-BITD.

Cette OB diminue de 1,4 M€ en AE (-13 %) et augmente de 0,2 M€ en CP (+1,7 %) par rapport à 2022. Cette évolution est liée à la nouvelle base de souveraineté dont un important marché subséquent sera notifié fin 2022 et payé en 2023. Les investissements restent néanmoins très importants en 2023.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires par opération budgétaire est la suivante :

Niveau	Description	AE	CP
OB	Matériels de transport	20 000	20 000
	Total	20 000	20 000

SYNTHESE PAR OS ET PAR TITRE (EN M€)

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Activités opérationnelles	12,98	-	-	-	12,98	12,98	-	-	-	12,98
Fonctionnement et activités spécifiques	59,96	1,11	0,24	-	61,31	44,96	1,11	0,24	-	46,31
Renseignement	124,21	268,72	0,10	-	393,02	170,97	246,46	0,10	-	417,53
Total	197,14	269,83	0,34	-	467,31	228,91	247,57	0,34	-	476,82

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATEGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
	0,10			0,10	-	-	-	-	0,10
Activités opérationnelles		6,71		6,71	0,00	-	-	-	6,71
			12,98	12,98	0,00	-	-	-	12,98
Fonctionnement et activités spécifiques	25,15			17,72	6,65	0,62	0,16	-	25,15
		52,44		37,64	14,81	-	-	-0,01	52,44
			61,31	24,85	21,14	9,74	5,57		61,31
Renseignement	535,25			229,11	172,41	104,27	29,66	-0,20	535,25
		442,55		187,84	100,42	71,50	56,70	26,09	442,55
			1 096,45	158,10	179,44	288,13	470,79		1 096,45
Total	560,50	501,71	1 170,74	479,13	490,22	376,96	384,39	502,25	2 232,95
	Somme Eng.		2 232,95	Somme des paiements					2 232,95

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Niveau	Description	AEANE fin 2022	AE affectées 2023	Total AE	Engagement 2023
OB	Appui au renseignement	1 166,92	12,11	1 179,03	704,95
OB	Renseignement	-	-	-	-
	Total	1 166,92	12,11	1 179,03	704,95

TABLEAU DES FDC-ADP (EN M€)

Niveau	Description	AE	CP
OS	Renseignement	10 595 135	10 595 135
	Total	10 595 135	10 595 135

ACTION (74,5 %)**07 – Prospective de défense**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	1 481 476 671	1 481 476 671	1 000 000
Crédits de paiement	0	1 388 330 222	1 388 330 222	1 000 000

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	1 385 548 572	1 292 402 123
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 089 685 416	996 538 967
Subventions pour charges de service public	295 863 156	295 863 156
Dépenses d'investissement	22 454 962	22 454 962
Subventions pour charges d'investissement	22 454 962	22 454 962
Dépenses d'intervention	73 473 137	73 473 137
Transferts aux entreprises	45 000 000	45 000 000
Transferts aux collectivités territoriales	22 103 137	22 103 137
Transferts aux autres collectivités	6 370 000	6 370 000
Dépenses d'opérations financières		
Dotations en fonds propres		
Total	1 481 476 671	1 388 330 222

SOUS-ACTION

07.01 – Analyse stratégique

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

L'objet de la sous-action « Analyse stratégique » est d'éclairer le ministre des Armées sur l'évolution du contexte stratégique en général et plus particulièrement dans sa dimension internationale.

Elle porte sur l'analyse prospective de l'évolution de l'environnement international, en particulier des risques et des menaces qui peuvent affecter la sécurité de la France et de l'Union européenne. L'objectif étant d'anticiper les tendances dans le moyen et long terme, en cherchant à identifier quels types de ruptures et de surprises stratégiques pourraient potentiellement affecter cet environnement, ainsi que leurs conséquences prévisibles sur la politique de défense française.

À cette fin, le ministère des Armées commande des études et recherches à des prestataires privés au profit de l'ensemble des organismes de la défense. La diffusion des résultats de ces recherches s'effectue notamment par le biais des sites Internet et Intranet de la DGRIS et par la communication de notes d'analyse et d'études, sans préjudice des travaux menés par les services de renseignement pour leurs propres besoins.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La ressource présentée au titre du PLF 2023 s'élève à 7,8 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 8,7 M€ en crédits de paiement (CP). Elle permettra la poursuite d'actions de soutien à la recherche stratégique par le financement d'observatoires, d'études de prospective stratégique et de consultances.

La création d'une antenne de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) à Bruxelles lors du premier semestre 2023 permettra d'héberger les chercheurs nationaux et de promouvoir à l'international l'enseignement et la recherche universitaire française sur les questions de défense.

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

1. Description :

La sous-action 07-01 « Analyse stratégique » est composée de l'opération stratégique (OS) « Prospective et préparation de l'avenir » déclinée en trois opérations budgétaires (OB) :

OB - EPS

Les études prospectives et stratégiques (EPS) visent à développer la recherche stratégique nationale pour la sécurité et la défense. Depuis 2015, la DGRIS a opéré une réforme de son dispositif de soutien afin de renforcer la prise en compte des études de défense auprès de la communauté des experts nationaux et des enseignements académiques. Cette ambition porte, à terme, sur la création d'une filière de « *war studies* » auprès de la filière universitaire française.

La réforme implique également la mise en œuvre d'une politique volontariste en faveur de l'offre, qu'elle soit privée (instituts de recherche, *think tanks*, cabinets de conseil, etc.) ou publique (IRSEM, centres d'armées, universités, etc.), ainsi qu'un rééquilibrage de son approche historique au profit du champ universitaire.

OB - Programmes personnalités d'avenir et post-doctorat

Le programme « Personnalité d'avenir défense » (PAD) est mis en œuvre au ministère des Armées depuis 2008. Depuis 2015, il implique trois partenaires : DGRIS, la DGA et l'EMA. Chaque organisme intervient dans le cadre de ses attributions propres (respectivement en vue d'objectifs politiques et stratégiques, industriels, opérationnels).

Piloté par la DGRIS, le programme a pour ambition de sensibiliser de futures élites étrangères, civiles et militaires, aux positions françaises en matière de sécurité et de défense et de contribuer ainsi à la constitution et l'entretien d'un réseau d'influence sur le long terme.

OB - Recherche stratégique

Dans le cadre du soutien apporté par le ministère des Armées à la recherche stratégique, une vingtaine de subventions pour publication est octroyée chaque année. La liste des bénéficiaires est arrêtée en gestion dans le cadre d'un processus formalisé de sélection des dossiers associant la DGRIS et le cabinet du ministre. L'objectif est de promouvoir et valoriser les productions intellectuelles tant au plan national qu'international et, ainsi, contribuer à la politique ministérielle en matière d'influence.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	EPS	7 460 801	8 100 801
OB	Programmes personnalités d'avenir et post-doctorat	-	260 000
OB	Recherche stratégique	370 000	370 000
	Total	7 830 801	8 730 801

3. Commentaires**OB - EPS**

Le renouvellement de plusieurs contrats pluriannuels étant intervenu en 2022, les crédits de l'OB « EPS » diminuent de 19 % en AE. En CP, les crédits alloués sont quasi-identiques à ceux de 2022.

SOUS-ACTION

07.02 – Prospective des systèmes de forces

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

L'objet de la sous-action « Prospective des systèmes de forces » est d'éclairer les choix nationaux qui permettront de définir les capacités de l'outil de défense futur et leur emploi.

La prospective des systèmes de forces identifie les nouvelles menaces, participe à la détermination de l'évolution des modes d'actions adverses et, en conséquence, propose des pistes d'adaptation pour les moyens des forces en intégrant notamment l'emploi de nouvelles technologies. À travers le financement des études opérationnelles et technico-opérationnelles (EOTO), elle prépare et définit les capacités futures. Les EOTO complètent les travaux d'études amont (sous-action 07-03), l'élaboration du besoin militaire prévisible (BMP) et participent à la préparation des opérations d'armement dans le cadre de la démarche capacitaire renforcée. Elles peuvent notamment contribuer aux arbitrages en matière de choix capacitaire.

Acteurs et pilotage de la sous-action

De façon à conjuguer les dimensions opérationnelles et techniques, les activités de cette sous-action sont conduites de façon collégiale par les officiers de cohérence opérationnelle (OCO) de l'EMA et par les architectes de préparation des systèmes (APS) de la DGA, avec le soutien du centre d'analyse technico-opérationnelle de défense (CATOD) agissant comme secrétariat permanent du comité des études à caractère opérationnel ou technico-opérationnel (CETO) et assurant la maîtrise d'ouvrage des études. Le CETO est l'instance de décision, d'orientation, de programmation et d'évaluation des EOTO. Il est présidé par le chef de division cohérence capacitaire de l'EMA qui est responsable, à ce titre, du budget opérationnel du programme 0144-0063 « études opérationnelles et technico-opérationnelle ». L'un de ses adjoints, le secrétaire général des officiers de cohérence opérationnelle, est responsable de l'unité opérationnelle 0114-0063-EM04 « études opérationnelles et technico-opérationnelles ».

Activités

Les études opérationnelles et technico-opérationnelles sont réparties en deux opérations stratégiques (OS) : « dissuasion » et « prospective et préparation de l'avenir ». Elles se déclinent en six systèmes de force : dissuasion (DISS), commandement et maîtrise de l'information (CMI), engagement-combat (EC), études transverses (ET), projection-mobilité-soutien (PMS) et protection-sauvegarde (PS).

Les EOTO éclairent, dans les domaines opérationnels et techniques, les réflexions capacitaires en matière d'équipement et d'emploi. Ces études visent à :

- contribuer aux stades de préparation des programmes (décision de lancement d'initialisation d'un programme, document d'orientation, document de choix) ;
- identifier et évaluer les réponses au besoin militaire prévisible à 15 ans et aux schémas directeurs (trajectoires des futures capacités opérationnelles) ;
- analyser la menace prospective ;
- élaborer les environnements de mise en situation et les outils spécifiques à l'études des architectures capacitaires futures.

Une valorisation fiabilisée des EOTO est effectuée à l'occasion de l'élaboration du plan annuel des études à caractère opérationnel et technico-opérationnel (PETO), soumis à la validation du CETO en décembre N-1.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les EOTO sont majoritairement organisées et pilotées sous la forme de projets de maîtrise de l'architecture du système de défense (MASD) et sont confiées au centre d'analyse technico-opérationnelle de défense. Cette disposition a pour effet d'améliorer la production des résultats, qui sont plus pertinents et répondent mieux aux problématiques capacitaires. Ils sont également davantage en phase avec les calendriers du programme de travail et les jalons capacitaires du collège OCO-ASD et du comité des capacités. *In fine*, les résultats peuvent contribuer aux dossiers

présentés en comité ministériel d'investissement. Pour 2023, les principales orientations, déclinées par système de force, se caractérisent de la manière suivante :

- dissuasion : évaluation des performances des deux composantes de la dissuasion ainsi que des capacités de communication ;
- commandement et maîtrise de l'information : renseignement, maîtrise du spectre électromagnétique, communications (constellations, aéronautiques, navales et sous-marines), cyberdéfense, capacités d'action dans l'espace ;
- engagement – combat : combat air-air, engagement collaboratif naval, meutes de munitions et attaques de saturation, capacités des forces terrestres, frappe à distance, maintien de la supériorité des armements de la haute intensité ;
- projection mobilité et soutien : transport et déplacements par voie aérienne, projection stratégique ;
- protection sauvegarde : menace et lutte anti-drones, défense antiaérienne et effecteurs antiaériens notamment antimissiles, guerre des mines ;
- études transverses : mise à jour du référentiel de la menace prospective, études sur les nouvelles menaces, activités du laboratoire de travail en groupe et du laboratoire technico-opérationnel.

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

1. Description :

L'opération stratégique « Dissuasion » portent les EOTO liées aux capacités de mise en œuvre de la dissuasion nucléaire.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en M€)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Dissuasion	3 930 000	3 930 000
	Total	3 930 000	3 930 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

1. Description :

L'opération stratégique « prospective et préparation de l'avenir » concerne les EOTO hors dissuasion.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en M€)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Commandement et maîtrise de l'information	4 470 822	3 958 657
OB	Engagement - combat	7 011 062	7 908 058
OB	Etudes transverses	3 657 945	3 231 594
OB	Projection mobilité soutien	914 486	922 269
OB	Protection et sauvegarde	2 743 460	2 777 197
	Total	18 797 775	18 797 775

Les crédits de l'OS « Prospective et préparation de l'avenir » diminuent de 1,4 % en AE et en CP par rapport au PLF 2022.

Les prévisions d'engagements pour 2023 par système de force sont fonction des études en cours lorsqu'elles se prolongent en 2023, complétées des orientations et priorisations des propositions d'études soumises au comité des études technico-opérationnelles (CETO) de juin 2022. La ventilation des ressources entre les différentes OB peut être appelée à fortement évoluer en fonction de la liste finale des EOTO retenues lors du CETO de décembre 2022.

SOUS-ACTION

07.03 – Etudes amont

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Les études amont, objet de la sous-action n° 3 « Études amont », sont des recherches et études appliquées rattachées à la satisfaction d'un besoin militaire prévisible et contribuant à constituer, maîtriser, entretenir ou à développer la base industrielle et technologique de défense (BITD), ainsi que l'expertise technique de l'État nécessaires à la réalisation des opérations d'armement.

Un triple objectif est poursuivi :

- disposer des technologies nécessaires au développement et à l'évolution des systèmes pour lesquels une autonomie nationale totale ou partielle est requise ;
- disposer des compétences industrielles et étatiques permettant de réaliser les programmes futurs, dans un cadre national ou en coopération ;
- susciter et accompagner l'innovation dans les domaines intéressant la défense, au travers de dispositifs de recherche coordonnés avec l'agence nationale pour la recherche (ANR), ou en favorisant la compétitivité et l'accès au marché de la défense aux PME/PMI et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI).

DEPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

1. Description :

Les crédits de cette opération stratégique couvrent les études amont, hors dissuasion, dans les domaines suivants :

Aéronautique et missiles

Les études dans le domaine aéronautique concernent les aéronefs à usage militaire ou gouvernemental : avions et drones de combat, hélicoptères, avions de transport et de mission. Ces études doivent permettre de rendre matures les technologies pour préparer la conception des futurs aéronefs militaires (véhicule aérien, système de combat et de mission, cellule, moteurs, capteurs et équipements, autoprotection, intégration des armements et des moyens de communication), ainsi que les évolutions des aéronefs en service. Les principaux enjeux sont la préparation du système de combat aérien futur, incluant les évolutions de l'avion Rafale, et l'amélioration de la survivabilité des hélicoptères et aéronefs de transport.

Les études dans le domaine des missiles visent à maintenir l'excellence technologique de la filière européenne, tout en préparant le renouvellement des capacités actuelles, dont l'accroissement du niveau de performances doit être cohérent avec l'évolution des menaces. Il s'agit en particulier de la capacité de frappe à distance de sécurité et dans la profondeur, au moyen de missiles de croisière, et des capacités de combat aérien, d'attaque au sol ou antinavire. Des travaux sur les matériaux et composants de missiles ainsi que sur les matériaux énergétiques de défense (charges militaires, propulsion) relèvent aussi de ce domaine.

Information et renseignement (hors espace)

Les systèmes d'information, de communication et de renseignement sont nécessaires pour acheminer les informations aux différents niveaux de commandement, afin d'apprécier une situation et d'anticiper les actions à mener. Ils contribuent ainsi à l'appui, à la planification et à la conduite des opérations militaires et apportent une supériorité aux forces. Ces systèmes constituent donc un outil de souveraineté garantissant l'autonomie d'appréciation et de décision nationales. Ils conditionnent la capacité d'assurer le commandement des forces, depuis le plus haut niveau jusqu'à l'échelon tactique, et de disposer de l'ensemble des informations nécessaires à la pertinence de la décision et à la justesse de l'action.

L'évolution du renseignement d'intérêt militaire vers plus de précision et de réactivité ainsi que la prise en compte d'un besoin d'exploration mondiale et permanente impliquent de renforcer la cohérence entre les systèmes. Les systèmes de communication participent aussi de la maîtrise de l'information et du développement de la numérisation de l'espace de bataille. La disponibilité et la pertinence des données d'environnement géophysique contribue directement à la performance des systèmes d'armes. Dans un contexte où l'intégrité de l'information revêt une importance croissante et où les menaces sur celles-ci s'accroissent, le développement de la cybersécurité est une priorité.

Les études du domaine de l'information et du renseignement portent ainsi en particulier sur les technologies de recueil et de traitement des images, de guerre électronique (détection, interception, localisation des émissions électromagnétiques), d'exploitation et de traitement des données de renseignement, ainsi que sur les technologies relatives aux moyens de communications. Elles incluent les travaux visant à améliorer la protection des systèmes d'information, des systèmes d'armes mais aussi des systèmes industriels critiques.

Espace

Le domaine spatial connaît des ruptures importantes qui ont mis en exergue de nouvelles vulnérabilités : émergence de nouveaux acteurs, multiplication des mini-satellites civils, comportements potentiellement agressifs dans l'espace, débris spatiaux. En cohérence avec la stratégie spatiale du ministère, les études dans le domaine spatial soutiendront l'ensemble des objectifs prioritaires poursuivis.

Les actions du domaine contribueront à opérationnaliser le système spatial ainsi qu'au développement de briques technologiques indispensables aux futurs systèmes spatiaux. Elles permettront en particulier la maturation des technologies nécessaires à la préparation des nouvelles capacités souveraines de communications militaires par satellites et de satellites de renseignement, pour permettre d'assurer les capacités de veille stratégique et d'appui aux opérations maritimes, terrestres ou aériennes.

Elles viseront l'amélioration des capacités d'accès réactif à l'espace, et de surveillance depuis le sol et l'espace, centrée sur la connaissance de la situation spatiale, elles faciliteront également l'émergence d'une capacité de défense active dans l'espace.

Les actions lancées contribueront à pérenniser et soutenir l'excellence de la filière nationale du spatial.

Naval

Les études du domaine visent à préparer les futurs systèmes de surface de premier rang ainsi que les évolutions des systèmes en service. Le domaine recouvre aussi les études relatives à la lutte sous la mer : détection, contre-mesures, lutte anti-torpilles et en surface, guerre des mines ainsi que celles relatives à la survivabilité des bâtiments.

Ces études portent en particulier sur les architectures de plateformes navales, les systèmes de combat, les senseurs (radars et sonars en particulier), les moyens de guerre électronique, les contre-mesures et leur intégration.

Terrestre, NRBC et Santé

Les études dans le domaine terrestre concernent essentiellement le futur système de combat terrestre, les senseurs des futurs systèmes, leur fonctionnement en réseau, la protection du combattant et des véhicules, la robotique, le combattant augmenté ainsi que les munitions et plus globalement la fonction « feu ».

Dans le domaine de la défense nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC), un enjeu essentiel concerne la préservation de la capacité d'expertise souveraine envers les risques NRBC actuels et émergents, ce qui inclut la

fonction de connaissance de la menace. Il s'agit en outre de réaliser les études visant à pallier les insuffisances actuelles des technologies de détection des agents, ainsi que les études sur les contre-mesures médicales.

Les études sur la santé du militaire concernent quant à elles le maintien de la compétence nationale pour le traitement des urgences vitales en opérations extérieures et l'amélioration de la résilience individuelle et collective des forces.

Technologies transverses

Ce domaine a pour enjeu la préservation des compétences, la maturation de technologies transverses à plusieurs domaines ou pour lesquelles un potentiel de rupture est détecté. Ceci concerne en particulier :

- les matériaux et composants : des études sont conduites pour couvrir les besoins spécifiquement militaires, mais aussi en termes de méthodologies de gestion des risques liés à l'utilisation de matériaux et composants civils dans des conditions militaires ;
- les briques technologiques relatives aux capteurs, notamment de guidage et de navigation ;
- les briques technologiques relatives aux armes non cinétiques ;
- la maturation de nouvelles solutions technologiques concourant à l'amélioration de l'efficacité du soutien et du maintien en condition opérationnelle ;
- les études relatives à l'exercice de l'autorité technique et à l'entretien des compétences d'expertise et d'évaluation nécessaires à la conduite des opérations d'armement (outils et méthodes pour l'ingénierie, évaluation des performances des systèmes, etc.).

Le soutien au développement dans des PME et ETI technologiques à caractère dual, *via* un fonds d'investissement de capital-risque de souveraineté (fonds innovation défense), fait également partie des objectifs de ce domaine.

Recherche et captation innovation

Ce domaine regroupe l'ensemble des actions relatives, d'une part à la maturation, depuis les stades les plus amont, des nouvelles technologies issues de la recherche scientifique et de l'innovation en général, et d'autre part, à l'accélération des projets d'innovation afin de préparer leur intégration dans des opérations d'armement ou plus généralement leur déploiement opérationnel.

Il est structuré autour de quatre objectifs stratégiques :

- soutenir des projets de recherche scientifique ;
- soutenir les projets d'accélération de l'innovation et l'accélération du développement des ETI/PME ;
- soutenir l'innovation interne du ministère des Armées ;
- développer et consolider les PME jugées stratégiques pour la défense (DEFINVEST).

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Aéronautique et missiles	251 138 563	236 447 228
OB	Information et renseignement (hors espace)	139 405 567	114 086 665
OB	espace	91 721 955	98 525 157
OB	Naval	66 036 435	40 043 483
OB	Terrestre, NRBC et Santé	80 044 164	75 319 883
OB	Technologies transverses	141 077 838	116 316 782
OB	Recherche et captation innovation	131 072 318	128 711 193
	Total	900 496 840	809 450 391

L'année 2023 verra la poursuite de l'effort en termes de captation en cycle court de l'innovation issue du marché civil, d'investissement dans l'innovation de rupture et de réalisation de démonstrateurs, prévue au titre de la loi de programmation militaire 2019-2025, avec un niveau de ressource porté à 900 M€ en autorisations d'engagement et 809 M€ en crédits de paiements hors dissuasion.

OB - « Aéronautique et missiles »

Dans le domaine du combat aérien, les résultats des études sur le système de combat aérien futur (SCAF) avec l'Allemagne et l'Espagne seront disponibles (étude d'architecture et études sur les piliers technologiques). Les études de maturation des briques technologiques qui seront utilisées par les avions du système de combat aérien futur, se poursuivront. Les études contribuant à la préparation des évolutions du Rafale donneront lieu à des études complémentaires, principalement dans les domaines de la localisation et la guerre électronique. Les principaux résultats attendus du domaine concernent la guerre électronique, l'autoprotection ainsi que la localisation.

Dans le domaine de l'aéromobilité, les principales études en 2023 porteront sur l'autoprotection ainsi que sur la coopération drones/hélicoptère.

Dans le domaine de la frappe dans la profondeur, les études relatives au démonstrateur de planeur hypersonique seront complétées par de nouvelles études. L'année 2023 verra également la poursuite des études concernant les matériaux énergétiques de défense (explosifs et propergols) ainsi que celle du partenariat d'innovation technologique franco-britannique dans le domaine des technologies de missiles.

OB - « Information et renseignement (hors espace) »

Dans le domaine de la protection et de la surveillance, les principaux engagements 2023 permettront le lancement d'études sur la surveillance maritime et de nouvelles études dans le traitement radar et la surveillance de l'espace. Le financement portera également sur les compléments nationaux aux projets lancés en coopération au titre du fonds européen de défense (en particulier le projet de pseudo-satellite de haute altitude). Les engagements 2023 permettront de poursuivre les travaux en coopération sur la composante post-AWACS et sur les projets de l'EDIDP (la lutte anti-drone, le C2 et la caractérisation des satellites). Les études de maturation technologique des moyens de défense surface-air et d'alerte avancée seront également poursuivies.

Dans le domaine de la supériorité informationnelle, les engagements 2023 couvriront un large champ d'activités telles que des travaux technologiques sur les liaisons de données, les antennes actives, les liaisons discrètes, les systèmes géographiques et hydrographiques et les réseaux tactiques multifonctions. Plusieurs de ces projets seront réalisés en coopération dans le cadre du fonds européen de défense. Les activités exploitant l'intelligence artificielle seront poursuivies dans les domaines des capteurs embarqués, des systèmes de radiocommunications tactiques, de la guerre électronique ou du renseignement (traitement de données de masse).

Dans le domaine de la cybersécurité, les activités de sécurisation des plateformes militaires, des systèmes spatiaux et systèmes d'armes seront poursuivies et complétées par de nouvelles études.

OB - « Espace »

Dans le domaine spatial, les études visant à préparer les futurs moyens de renseignement spatiaux (d'origine image et d'origine électromagnétique), de communication militaire et de surveillance de l'espace se poursuivront. Des projets sur l'émergence de nouveaux usages liés au milieu spatial seront lancés notamment sur le satellite à capacité d'imagerie hyperspectrale.

Les travaux concernant le renforcement des capacités de moyens d'action dans l'espace seront également poursuivis avec le lancement de nouveaux démonstrateurs.

OB - « Naval »

Le domaine naval sera marqué par le lancement d'études complémentaires sur l'autoprotection des navires. Les études sur les drones d'autoprotection seront poursuivies et des études sur les drones sous-marin seront lancées. L'année 2023 permettra également le lancement de travaux de la feuille de route ministérielle sur la maîtrise des fonds marins.

OB - « Terrestre, NRBC et santé »

Dans le domaine du combat terrestre, les engagements continueront de porter principalement sur les technologies nécessaires à la préparation du futur système de combat terrestre franco-allemand MGCS. D'autres études concerneront notamment la survivabilité des plateformes.

Les travaux conduits dans le domaine de la défense NRBC et de la santé du militaire en opérations seront poursuivis en 2023.

OB - « Technologies transverses »

En ce qui concerne les technologies émergentes de défense (notamment dans le domaine des composants et des matériaux) et des armes non cinétiques, de nouvelles études seront lancées en 2023, en complément des travaux déjà lancés, qui se poursuivront. Dans le cadre des études sur l'énergie, les études sur un démonstrateur de GRIFFON hybride se poursuivront. Les études sur la lutte anti-drones seront renforcées par de nouvelles études.

Dans le domaine du soutien, les études sur la maintenance prévisionnelle dans le domaine aéronautique donneront lieu à de nouvelles études, le concept de jumeau numérique sera également exploré et les travaux sur la fabrication additive de pièces de rechange seront poursuivis.

Le fonds innovation défense continuera ses investissements en vue de consolider le développement de PME et ETI technologiques à caractère dual.

Le programme 144 continuera également de financer les travaux d'intérêt défense du plan interministériel « NANO 2022 ».

OB « Recherche et captation innovation »

Conformément au document de référence de l'orientation de l'innovation de défense, le soutien à l'innovation ouverte et la conduite de projets d'accélération de l'innovation seront poursuivis.

Le fonds d'investissement « DEFINVEST » poursuivra son action consistant à soutenir des PME d'intérêt stratégique.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

1. Description :

Les crédits de l'opération stratégique « dissuasion » couvrent les études amont au profit de la dissuasion, qui portent sur les thèmes prioritaires suivants :

- assurer la fiabilité dès la conception des systèmes complexes intégrant des technologies le plus souvent non duales ;
- maintenir le niveau de fiabilité et de robustesse des systèmes de transmission stratégiques ;
- assurer la préparation du renouvellement de la composante océanique à l'horizon de la fin de vie des sousmarins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) actuellement en service ;
- assurer le maintien du niveau d'invulnérabilité des SNLE en service ;
- améliorer les performances des missiles balistiques (précision et capacités de pénétration principalement) ;
- améliorer les performances des missiles stratégiques aéroportés (précision et capacités de pénétration principalement) ;
- concourir au maintien des compétences des secteurs industriels critiques participant à la conception et à la réalisation des systèmes stratégiques.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
OB	Dissuasion	210 000 000	207 000 000
	Total	210 000 000	207 000 000

Les principales études portent, en 2023, sur :

- les moyens de la composante océanique de la dissuasion ;
- la pérennité de l'invulnérabilité des sousmarins nucléaires lanceurs d'engins ;
- la maturité des technologies pour les évolutions du missile M51 ;
- la préparation de la prochaine génération de missile de la composante nucléaire aéroportée ;
- les transmissions nucléaires et stratégiques.

SOUS-ACTION

07.04 – Gestion des moyens et subventions

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action concerne les subventions versées aux opérateurs de l'État rattachés au programme 144 (Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA), écoles sous tutelle de la DGA et Institut Polytechnique de Paris (IP Paris) créé en mai 2019) et la subvention versée à l'Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis (ISL).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

En 2023, les montants de subvention pour charge de service public respectent les trajectoires des contrats d'objectifs et de performance (COP) 2022-2026, avec la prise en compte de l'inflation et de l'évolution du point d'indice pour les écoles.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

L'opération stratégique « Fonctionnement et activités spécifiques » comprend les subventions pour l'ONERA, les écoles sous tutelles de la DGA, l'Institut polytechnique de Paris et l'Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis (ISL).

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2023	
		AE	CP
FAS	Subventions et transferts	340 421 255	340 421 255
	Total agrégat Fonctionnement	340 421 255	340 421 255

3. Commentaires**ONERA**

L'office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) a pour mission de développer, d'orienter, de coordonner et de promouvoir les recherches dans le domaine aérospatial. La subvention pour charges de service public versée à l'office financera, la partie la plus amont (à risque) du programme annuel d'études de l'ONERA, tel que présenté au conseil d'administration, pour entretenir et faire évoluer les compétences nécessaires sur le moyen terme à ses donneurs d'ordre (DGA, autres institutions publiques, industries, etc.), la partie la plus aval du programme annuel étant financée par des ressources propres issues de contrats avec divers donneur d'ordre, valorisant les compétences développées grâce à la subvention.

Sa subvention pour charges de service public s'élève à 114 M€, en hausse (5 M€) par rapport au PLF 2022, notamment associé à l'impact de l'évolution du point d'indice et de l'inflation sur le début de l'année 2022.

En parallèle, une dotation en fond propre permettra à l'ONERA de disposer de moyens du meilleur niveau (grands calculateurs, etc.) pour soutenir la compétitivité des produits industriels futurs.

Écoles sous tutelle DGA

Les écoles d'ingénieurs sous tutelle de la DGA bénéficient d'une subvention au titre de leur rôle dans la formation d'ingénieurs de haut niveau répondant aux besoins de l'industrie de défense, dans le cadre des orientations fixées par les contrats d'objectifs et de performance. Les écoles concernées sont : l'École polytechnique, l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE - basé à Toulouse), l'École nationale supérieure de techniques avancées Paris (ENSTA Paris) et l'École nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (ENSTA Bretagne - basée à Brest).

La subvention pour charges de service public prévue au titre de 2023 pour les quatre établissements s'élève à 178 M€ en AE et CP, conforme à leurs contrats d'objectifs et de performance (COP), couvrant la période 2022-2026, signés en mars 2022. Elle se répartit comme suit :

- 101 M€ pour l'École polytechnique ;
- 19 M€ pour l'ENSTA Paris ;
- 17 M€ pour l'ENSTA Bretagne ;
- 41 M€ pour l'ISAE.

Par ailleurs, les dotations en fonds propres prévues en 2023 s'élèvent à 20 M€ en AE et CP.

Institut polytechnique de Paris (IP Paris)

L'Institut polytechnique de Paris (IP Paris), créé le 31 mai 2019, a pour ambition de développer une recherche au meilleur niveau international ainsi que des programmes de formation lisibles et attractifs, garantissant une excellente employabilité et visant des publics variés, de favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat et de faire du campus partagé un site de rang mondial. L'établissement regroupe l'École polytechnique, l'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA ParisTech), le groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES), au périmètre de l'ENSAE ParisTech, ainsi que l'Institut mines-télécom, au périmètre de Télécom ParisTech et Télécom SudParis.

Pour mener ces missions, la subvention pour charges de service public prévue au titre de 2023 s'élève à 3,5 M€.

Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis (ISL)

L'Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis a été créé par une convention franco-allemande en 1958 (ayant acquis valeur de traité en 1959) dans le but de mettre en œuvre une coopération étroite entre les deux États en ce qui concerne les recherches et études, tant scientifiques que techniques, dans le domaine de l'armement, et de renforcer ainsi une défense commune.

Au titre de ses missions, l'ISL réalise des recherches fondamentales et appliquées, des études techniques et des démonstrateurs de faisabilité technologique, ainsi que des travaux d'expertise. Une grande partie des activités de l'ISL concerne le domaine des armements terrestres, armes, munitions et protections contre leurs effets. L'activité de l'Institut se diversifie et peut aborder tout sujet d'intérêt défense en lien avec ses domaines de compétences (optronique, génie électrique, détonique, etc.).

La convention de 1958 prévoit notamment que les gouvernements français et allemand doivent contribuer à égalité aux dépenses de l'Institut, notamment au travers des subventions.

SYNTHESE PAR OS ET PAR TITRE (EN M€)

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Dissuasion	213,93	-	-	-	213,93	210,93	-	-	-	210,93
Fonctionnement et activités spécifiques	295,86	22,45	22,10	-	340,42	295,86	22,45	22,10	-	340,42
Prospective et préparation de l'avenir	875,76	-	51,37	-	927,13	785,61	-	51,37	-	836,98
Total	1 385,55	22,45	73,47	-	1 481,48	1 292,40	22,45	73,47	-	1 388,33

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATEGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	
Dissuasion	375,11			185,52	91,66	44,93	26,60	26,40	375,11
		209,10		42,45	75,67	44,42	23,78	22,79	209,10
			213,93		43,60	121,08	44,82	4,42	213,93
Fonctionnement et activités spécifiques	-			-	-	-	-	-	-
		293,65		293,65	-	-	-	-	293,65
			340,42		340,42	-	-	-	340,42
Prospective et préparation de l'avenir	1 691,34			719,59	418,76	266,96	193,74	92,28	1 691,34
		953,66		183,13	213,06	185,11	228,91	143,45	953,66
			928,13		231,69	264,10	253,33	179,01	928,13
Total	2 066,44	1 456,41	1 482,48	1 424,33	1 414,86	926,60	771,19	468,36	5 005,33
	Somme Eng.		5 005,33	Somme des paiements					5 005,33

ACTION (2,1 %)

08 – Relations internationales et diplomatie de défense

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	41 057 353	41 057 353	0
Crédits de paiement	0	41 057 353	41 057 353	0

CONTENU DE L'ACTION

L'ACTION « RELATIONS INTERNATIONALES ET DIPLOMATIE DE DÉFENSE » EST PILOTÉE DIRECTEMENT DE LA DGRIS AU TITRE DE SES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE COORDINATION DE L'ACTION INTERNATIONALE DU MINISTÈRE DES ARMÉES ET DE DÉFINITION DE SA STRATÉGIE D'INFLUENCE INTERNATIONALE. ELLE COUVRE NOTAMMENT LA CONTRIBUTION VERSÉE PAR LA FRANCE AU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI (TRAITÉ DE COOPÉRATION DU 21 DÉCEMBRE 2011), LA CONTRIBUTION FRANÇAISE AU BUDGET DE L'AGENCE EUROPÉENNE DE DÉFENSE (AED) AINSI QUE LES DÉPENSES LIÉES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIPLOMATIE DE DÉFENSE.

ELLE INTÈGRE ÉGALEMENT LA CONTRIBUTION AUX ACTIONS DE COOPÉRATION BILATÉRALES ET MULTILATÉRALES ENTREPRISES DANS LE CADRE DU PARTENARIAT MONDIAL CONTRE LA PROLIFÉRATION DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE ET DES MATIÈRES CONNEXES (PMG7), QUI PARTICIPE DU CONTRÔLE DES TRANSFERTS DE BIENS ET TECHNOLOGIES SENSIBLES ET DE LA MAÎTRISE DES ARMEMENTS.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

LA RESSOURCE PRÉSENTÉE AU TITRE DU PLF 2023 S'ÉLÈVE À 41,1 M€ EN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) ET EN CRÉDITS DE PAIEMENT (CP).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

1. Description :

Les crédits de fonctionnement de l'action 8 « Relations internationales et diplomatie de défense » sont répartis entre deux opérations stratégiques (OS) : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS).

OB - AOP

Les crédits de l'OS AOP couvrent les dépenses de déplacements du personnel de la DGRIS lors des missions de représentation, d'études et de coordination à l'étranger.

OB - FAS

Les crédits de l'OS FAS couvrent :

- la contribution forfaitaire versée au gouvernement de la République de Djibouti au titre de l'implantation de forces permanentes françaises sur son territoire ;
- la contribution au fonds de soutien à la modernisation des forces armées djiboutiennes (FAD) ;
- la contribution française au budget administratif de l'Agence européenne de défense (AED) ;
- l'organisation du Forum de Dakar pour la paix et la sécurité en Afrique ;
- les dépenses liées aux réseaux diplomatiques (missions de défense : installation SIC, valise diplomatique, gratifications des stagiaires ...) ;
- la participation du ministère des Armées au Forum de Paris pour la paix.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2023		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
AOP	Déplacements et transports	1 418 872	1 418 872	Effectif	227	6 251
Sous-total	AOP	1 418 872	1 418 872			
FAS	Mobilité des personnels	436 800	436 800	ND	ND	ND
	Relations internationales	30 236 560	30 236 560	ND	ND	ND
	Communication et relations publiques	165 121	165 121	ND	ND	ND
	Subventions et transferts	7 500 000	7 500 000	Nombre de contributions	1	7 500 000
Sous-total	FAS	38 338 481	38 338 481			
Total agrégat Fonctionnement		39 757 353	39 757 353			

3. Commentaires

OS FAS

OB Relations internationales

En 2023, les crédits de l'OB « Relations internationales » permettront le financement de :

- la contribution forfaitaire versée au gouvernement de Djibouti à hauteur de 26,1 M€ ;
- la contribution au fonds de soutien à la modernisation des forces armées djiboutiennes (FAD) pour 1 M€ ;
- l'organisation du Forum de Dakar pour la paix et la sécurité en Afrique à hauteur de 0,7 M€ ;

OB Subventions et transferts

Les crédits de l'OB « Subventions et transferts » correspondent à la contribution française au budget de fonctionnement de l'Agence européenne de défense.

Pour 2023, la contribution estimée augmente de 10 % par rapport à 2022 sous l'effet conjugué du renforcement du personnel et de l'expertise liée aux domaines terrestre, aérien, maritime, spatial et cyber, du lancement d'un pôle d'innovation pour la défense et du développement des capacités à haute intensité et à spectre complet.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

1. Description :

L'OS « Prospective et préparation de l'avenir » couvre la contribution française au partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes (PMG7).

Initié lors du sommet du G8 de Kananaskis en juin 2002 pour une durée de dix ans, le partenariat mondial a été prolongé au-delà de 2012 à l'occasion du sommet de Deauville en 2011. Le rôle de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes constitue le pilier de ce programme auquel contribue le ministère des Armées.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2023		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Accords internationaux	1 300 000	1 300 000	ND	ND	ND
	Total	1 300 000	1 300 000			

3. Commentaires

L'année 2023 se caractérisera par la poursuite des projets menés dans la lutte contre la prolifération des armes de destructions massives et des matières connexes (coopérations scientifiques avec des instituts de recherche étrangers, création d'une plate-forme collaborative de textes réglementaires et de bonnes pratiques sur la sécurité et la sûreté biologique...).

SYNTHESE PAR OS ET PAR TITRE

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Activités opérationnelles	1,42	-	-	-	1,42	1,42	-	-	-	1,42
Fonctionnement et activités spécifiques	2,76	-	35,57	-	38,34	2,76	-	35,57	-	38,34
Prospective et préparation de l'avenir	-	-	1,30	-	1,30	-	-	1,30	-	1,30
Total	4,18	-	36,87	-	41,06	4,18	-	36,87	-	41,06

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATEGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
Activités opérationnelles	0,05			0,05	-	-	-	-	0,05
		1,78		1,73	0,05	-	-	-	1,78
			1,42		1,37	0,05	-	-	1,42
Fonctionnement et activités spécifiques	0,39	-	-	0,39	-	-	-	-	0,39
	-	37,85	-	37,46	0,39	-	-	-	37,85
	-	-	38,34	-	37,95	0,39	-	-	38,34
Prospective et	0,71			0,20	0,28	0,13	0,10	-	0,71

préparation de l'avenir		0,61		0,31	0,17	0,07	0,07	-	0,61
			1,30		0,85	0,45	-	-	1,30
Total	1,15	40,24	41,06	40,14	41,06	1,08	0,17	-	82,45
	Somme Eng.		82,45	Somme des paiements					82,45

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	4 182 433	4 182 433
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 182 433	4 182 433
Dépenses d'intervention	36 874 920	36 874 920
Transferts aux entreprises	1 300 000	1 300 000
Transferts aux autres collectivités	35 574 920	35 574 920
Total	41 057 353	41 057 353

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Activités opérationnelles	1,42				1,42	1,42				1,42
Fonctionnement et activités spécifiques	2,76		35,57		38,34	2,76		35,57		38,34
Prospective et préparation de l'avenir			1,30		1,30			1,30		1,30
Total	4,18		36,87		41,06	4,18		36,87		41,06

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2021	Eng 2022	Eng 2023	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
Activités opérationnelles	0,05			0,05	-	-	-	-	0,05
		1,78		1,73	0,05	-	-	-	1,78
			1,42		1,37	0,05	-	-	1,42
Fonctionnement et activités spécifiques	0,39	-	-	0,39	-	-	-	-	0,39
	-	37,85	-	37,46	0,39	-	-	-	37,85
	-	-	38,34	-	37,95	0,39	-	-	38,34
Prospective et préparation de l'avenir	0,71			0,20	0,28	0,13	0,10	-	0,71
		0,61		0,31	0,17	0,07	0,07	-	0,61
			1,30		0,85	0,45	-	-	1,30
Total	1,15	40,24	41,06	40,14	41,06	1,08	0,17	-	82,45
	Somme Eng.		82,45	Somme des paiements					82,45

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)	39 966 707	39 966 707	43 213 479	43 213 479
Subventions pour charges de service public	38 350 000	38 350 000	40 848 997	40 848 997
Dotations en fonds propres	1 616 707	1 616 707	0	0
Subventions pour charges d'investissement	0	0	2 364 482	2 364 482
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (P144)	15 920 000	15 920 000	19 063 231	19 063 231
Subventions pour charges de service public	15 520 000	15 520 000	16 698 918	16 698 918
Dotations en fonds propres	400 000	400 000	0	0
Subventions pour charges d'investissement	0	0	2 364 313	2 364 313
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées (P144)	18 630 000	18 630 000	20 222 314	20 222 314
Subventions pour charges de service public	18 230 000	18 230 000	19 275 748	19 275 748
Dotations en fonds propres	400 000	400 000	0	0
Subventions pour charges d'investissement	0	0	946 566	946 566
X - Ecole polytechnique (P144)	99 821 104	99 821 104	115 275 391	115 275 391
Subventions pour charges de service public	95 821 104	95 821 104	101 088 989	101 088 989
Dotations en fonds propres	4 000 000	4 000 000	0	0
Subventions pour charges d'investissement	0	0	14 186 402	14 186 402
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)	108 934 374	108 934 374	117 081 552	117 081 552
Subventions pour charges de service public	108 934 374	108 934 374	114 488 353	114 488 353
Subventions pour charges d'investissement	0	0	2 593 199	2 593 199
IPP - Institut Polytechnique de Paris (P144)	3 201 800	3 201 800	3 462 151	3 462 151
Subventions pour charges de service public	3 201 800	3 201 800	3 462 151	3 462 151
Total	286 473 985	286 473 985	318 318 118	318 318 118
Total des subventions pour charges de service public	280 057 278	280 057 278	295 863 156	295 863 156
Total des dotations en fonds propres	6 416 707	6 416 707	0	0
Total des transferts	0	0	0	0
Total des subventions pour charges d'investissement	0	0	22 454 962	22 454 962

En 2023, les subventions pour charge de service public versée aux opérateurs du programme 144, prévue pour 2023, respectent les trajectoires prévue dans leurs contrats d'objectifs et de performance (COP) 2022-2026, prenant également en compte l'inflation et l'évolution du point d'indice pour les écoles.

Les subventions pour charges d'investissement prévues en 2023 ont pour objectif d'accompagner les établissements dans la modernisation de leur infrastructure et leur moyen technique afin de leur permettre de répondre aux objectifs fixés dans leur COP respectif.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2022				PLF 2023							
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne			183	69		1			183	70		1
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées	1		177	50			1		181	57		2
IPP - Institut Polytechnique de Paris			22	18					22	25		
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	2		412	208		12	2		412	216		12
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales			1 775	139					1 795	243		
X - Ecole polytechnique			2 680	452	9				2 691	512	16	
Total ETPT	3		5 249	936	9	13	3		5 284	1 123	16	15

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2022	5 249
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2022	
Impact du schéma d'emplois 2023	35
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2023	5 284
Rappel du schéma d'emplois 2023 en ETP	35

L'évolution du plafond d'emploi de l'École polytechnique répond à l'augmentation de la taille des promotions d'élèves officier polytechniciens. Pour l'ONERA, l'augmentation du plafond d'emploi lui permettra de satisfaire ses engagements contractuels, en particulier dans ses domaines d'activité en tension en lien avec les ambitions de la loi de programmation militaire 2019-2025 et du plan de relance.

Opérateurs

Avertissement

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2023. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2022 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2022 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2022 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne

Missions

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ENSTA Bretagne dispense à ses élèves un enseignement supérieur ayant pour objet la formation d'ingénieurs des études et techniques d'armement et d'ingénieurs civils français et étrangers, dans les domaines naval, mécanique, électronique et les domaines connexes.

Elle dispense également, à des personnes titulaires de diplômes du supérieur, des enseignements de spécialisation ainsi que des enseignements de perfectionnement ou de mise à jour des connaissances.

L'ENSTA Bretagne conduit des travaux de recherche scientifique et technique dans des installations et laboratoires qui lui sont propres ou qui sont mis à sa disposition ou qui relèvent d'organismes avec lesquels elle a conclu des accords de coopération. Elle concourt, par l'ensemble de ses activités, organisées en collaboration avec les milieux scientifiques et professionnels nationaux, étrangers ou internationaux, à l'effort national de formation, de recherche et de développement technologique dans le cadre d'une politique d'information scientifique et technique. Elle peut passer, à cet effet, des contrats ou conventions avec tout organisme public ou privé, français, étranger ou international.

En tant qu'opérateur, l'ENSTA Bretagne est rattachée à l'action n° 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Gouvernance et pilotage stratégique

Les principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur ENSTA Bretagne sont définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2022-2026, signé le 11 avril 2022. Les objectifs du COP portent notamment sur l'amélioration de la notoriété de l'ENSTA Bretagne, sur l'accroissement des ressources propres, sur la mise en œuvre des partenariats stratégiques, sur la valorisation des activités de recherche, sur le développement de l'implication financière de l'industrie dans le fonctionnement de l'établissement et sur l'ouverture à l'international. Dans ce cadre, l'ENSTA Bretagne développe des partenariats dans le cadre régional, avec ses partenaires universitaires en pointe bretonne et au travers de coopérations et de rapprochements avec les écoles d'ingénieurs proches d'elle.

Perspectives 2023

En 2023, l'ENSTA Bretagne poursuivra la mise en œuvre du nouveau contrat d'objectifs et de performance pour la période 2022-2026. Les orientations stratégiques qui sont définies dans ce COP permettent de poursuivre le développement de l'École dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation.

En matière immobilière, les deux gros programmes du COP (construction d'un bassin d'essais en robotique et rénovation de la résidence des élèves) passeront de la phase études à la phase réalisation. Parallèlement les achats importants de matériel de recherche seront réalisés, grâce au financement obtenu dans le cadre du contrat de plan État-Région.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Opérateurs

L'ENSTA Bretagne continuera à développer ses liens avec les écoles d'ingénieurs ayant des objectifs et des cultures proches de la sienne.

Participation de l'opérateur au plan de relance

L'ENSTA Bretagne participe à plusieurs cordées de la réussite impliquant quatre collèges et lycées. Elle participe à la préservation de l'emploi recherche et développement (R&D) en 2023 pour 0,19 M€ et bénéficie de crédits du plan de soutien à l'aéronautique et à l'automobile à hauteur de 0,086 M€.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	15 920	15 920	19 063	19 063
Subvention pour charges de service public	15 520	15 520	16 699	16 699
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	400	400	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	2 364	2 364
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	0	0	2	2
Subvention pour charges de service public	0	0	2	2
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	15 920	15 920	19 065	19 065

Le niveau de SCSP de l'ENSTA Bretagne au titre de l'année 2023 s'élève à 16,7 M€, soit 1,1 M€ de plus qu'en LFI 2022, correspondant à l'impact de l'inflation et à l'évolution du point d'indice. Une subvention pour charges pour investissement de 2,4 M€ est prévue en 2023, afin de permettre de financer notamment la construction d'un nouveau bâtiment de robotique, et d'initier la rénovation de la résidence étudiante qui se poursuivra sur les années à venir.

Les crédits versés le programme 150 correspondent au financement de contrats doctoraux.

Au delà de la DFP de 400 k€ prévu en 2022, les autres financements de l'État inscrits au budget initial de l'opérateur intègrent les contrats de recherche financés par des organismes publics, tel que l'agence de l'innovation de défense, non versés sous forme de subventions.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	252	253
– sous plafond	183	183
– hors plafond	69	70
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	1	1
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Les effectifs prévus sont stables, conformément au COP 2022-2026.

OPÉRATEUR

ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées

Missions

L'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA Paris), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme de grand établissement – suite à la modernisation de son statut opérée par le décret n° 2021-1421 du 29 octobre 2021 modifiant l'organisation et le régime administratif et financier de certains établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche placés sous la tutelle du ministre de la défense - a pour mission principale de dispenser un enseignement supérieur de très haut niveau scientifique et technique. Elle a pour objet la formation d'ingénieurs hautement qualifiés, civils français et étrangers et militaires, dans les domaines du transport, de l'énergie et de l'ingénierie des systèmes complexes appliqués notamment au secteur de la Défense.

Elle dispense également à des personnes titulaires de certains diplômes des enseignements de spécialisation ainsi que des enseignements de perfectionnement et de mise à jour des connaissances.

L'école conduit des travaux de recherche scientifique et technique dans des installations et laboratoires qui lui sont propres ou qui sont mis à sa disposition ou qui relèvent d'organismes avec lesquels elle a conclu des accords de coopération.

Elle concourt, par l'ensemble de ses activités, organisées en collaboration avec les milieux scientifiques et professionnels nationaux, étrangers ou internationaux, à l'effort national de formation, de recherche et de développement technologique dans le cadre d'une politique d'information scientifique et technique. Elle peut passer, à cet effet, des contrats ou conventions avec tout organisme public ou privé, français, étranger ou international. L'ENSTA Paris est en particulier un acteur du regroupement de grandes écoles du quartier de l'École polytechnique du Campus Paris-Saclay, sous le nom d'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris), établissement public créé par le décret n° 2019-549 du 31 mai 2019. Composé de l'École polytechnique, de l'ENSTA Paris, de Télécom Paris, de Télécom SudParis et de l'ENSAE Paris, ce nouvel institut ayant vocation à figurer parmi les meilleurs instituts de sciences et technologies du monde, à l'instar du California Institute of Technology (Caltech) ou du Massachusetts Institute of Technology (MIT).

Gouvernance et pilotage stratégique

En tant qu'opérateur, l'ENSTA Paris est rattachée à l'action n° 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Opérateurs

Les principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur ENSTA Paris ont été définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2022-20226 qui a été signé 11 avril 2022, en cohérence avec le COP 2022-2026 de l'Institut Polytechnique de Paris.

Perspectives 2023

En termes de pilotage et de gouvernance, l'année 2023 correspondra à la deuxième année du nouveau COP 2022-2026 avec l'engagement d'actions structurantes en cohérence avec la construction et le développement de l'Institut Polytechnique de Paris, mettant la Responsabilité Sociétale et Environnementale au cœur de la stratégie d'ENSTA Paris et la Transformation Numérique en tant que vecteur de performance du fonctionnement de l'École. Ces actions permettront le développement de la formation, de la recherche et de l'innovation, en anticipant les attentes des entreprises et de la société.

Participation de l'opérateur au plan de relance

ENSTA Paris s'est positionnée de manière très active sur différents appels à projets régionaux et nationaux. LAPLACE, ambitieux projet scientifique et technologique pour l'accélération laser-plasma, a été retenu au titre du Contrat de Plan État-Région 2021-2027 (CPER) avec un financement total de 7 M€, dont 4 M€ externes au MINARM (Région 1,2 M€, MESRI 2,2 M€, CNRS 0,6 M€). Dans le cadre du Plan de relance, l'école a obtenu 6,1 M€ pour la rénovation énergétique de la batterie de l'Yvette, 0,76 M€ pour la préservation des emplois de R&D, 0,25 M€ pour un projet de transformation numérique et collectivement au niveau d'IP Paris, 1 M€ pour accélérer l'hybridation des formations.

ENSTA Paris a coordonné la contribution d'IP Paris au quatrième programme d'investissement d'avenir (PIA 4) et France 2030. En 2022, IP Paris a notamment été lauréat de l'AMI « Compétences et Métiers d'Avenirs » sur les volets Quantique (2,2 M€) et Intelligence Artificielle (7,8 M€) ainsi que de l'AAP ExcellenceS (28 M€).

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	18 630	18 630	20 222	20 222
Subvention pour charges de service public	18 230	18 230	19 276	19 276
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	400	400	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	947	947
Total	18 630	18 630	20 222	20 222

Le niveau de SCSP de l'ENSTA Paris au titre de l'année 2023 s'élève à 19,3 M€, soit 1,1 M€ de plus qu'en LFI 2022, correspondant à l'impact de l'inflation et à l'évolution du point d'indice. Une subvention pour charges pour investissement de 0,9 M€ est prévue en 2023.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	227	238
– sous plafond	177	181
– hors plafond	50	57
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		2
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	1	2
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1	1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		1

(1) LFI et LFR le cas échéant

L'augmentation du plafond d'emploi, en cohérence avec la trajectoire 2022-2026 du COP, doit permettre à l'ENSTA Paris d'accueillir un nombre croissant de doctorants sous financement public (notamment : élèves normaliens, bourses IP Paris, demi-allocations de l'ENSTA Paris venant en complément de financements obtenus par appel à projet). Cela constitue un enjeu majeur en lien avec l'objectif de l'Institut Polytechnique de Paris d'augmenter de façon significative le nombre de doctorants au sein de ses écoles membres.

L'augmentation des emplois hors plafond répond au développement des activités de formations, de la recherche et de l'innovation financé sur recettes propres.

OPÉRATEUR

IPP - Institut Polytechnique de Paris

Missions

A la demande du Président de la République, l'École polytechnique, l'ENSTA Paris, l'ENSAE Paris, Télécom Paris et Télécom SudParis se sont rapprochés pour réaliser ensemble un projet partagé d'enseignement supérieur et de recherche, et former un grand institut de sciences et de technologies de rang mondial dont les missions sont de :

- recruter et former des étudiants français et internationaux au meilleur niveau mondial dans le domaine des sciences et des techniques, de leurs applications et du management, utilisant une pédagogie associant enseignement et recherche, avec un accent fort mis sur l'entrepreneuriat et la formation humaine ;
- conduire, en propre ou en coopération avec des organismes nationaux de recherche, des universités, des écoles partenaires ou des partenaires industriels, une recherche au meilleur niveau mondial et assurer son rayonnement et sa valorisation ;
- entretenir des liens étroits avec le monde de l'entreprise, qui se traduisent par des partenariats de recherche et de formation, par un financement des écoles membres, et par un soutien à l'entrepreneuriat ;
- contribuer à faire du site de Palaiseau une destination reconnue internationalement pour sa formation, sa recherche et ses talents ainsi que pour la création de valeur économique, intellectuelle et scientifique qui en résulte.

Gouvernance et pilotage stratégique

Pour réaliser ces missions, un décret du 31 mai 2019 crée l'Institut polytechnique de Paris qui regroupe en tant qu'établissements-composantes, l'École polytechnique, l'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA Paris), le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique et l'Institut Mines-Télécom qui conservent leur personnalité morale. La participation du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique et de l'Institut Mines-

Télécom à l'Institut Polytechnique de Paris est limitée au périmètre de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE Paris) ainsi que des écoles Télécom Paris et Télécom SudParis. Ces écoles sont dénommées écoles-membres.

Perspectives 2023

Depuis sa création, l'établissement IP Paris a mis rapidement en œuvre une organisation et des modes de fonctionnement agiles adaptés à la réussite du projet

En matière d'enseignement, IP Paris assure pour le compte de ses écoles-membres la gestion centralisée des étudiants en masters IP Paris et des doctorants dans le cadre de l'école doctorale pluridisciplinaire IP Paris, co-accréditée avec HEC Paris, et de l'école doctorale de Mathématiques Hadamard (EDMH), co-accréditée avec l'Université Paris-Saclay. Le nombre de doctorants inscrit auprès d'IP Paris est en progression significative conformément aux objectifs de moyen terme de l'Institut.

Pour ce qui concerne la recherche, l'institut a été lauréat de 4 appels projets Écoles Universitaires de Recherche (EUR ; 14 M€ sur 10 ans), et, en 2022, d'un appel à manifestation d'intérêts compétences et métiers d'avenir relatif à des formations en intelligence artificielle (7,8 M€ sur 3 ans) et d'un appel à projets Excellence sous toutes ses formes (ExcellencES ; 28 M€ sur 7 ans) et bénéficie de financements privés conséquents via notamment ses centres interdisciplinaires E4C (Énergy for Climate), Hi ! Paris (Intelligence artificielle et Science des données ; partenariat avec HEC), E4H (Engineering for Health) et dans le domaine de la Défense et de la Sécurité. Enfin, IP Paris est actif dans le domaine de l'entrepreneuriat et de l'innovation et est devenu actionnaire de la SATT Paris Saclay.

Enfin, suite à la réalisation d'actions de court terme d'aménagement du campus (signalétique, parcours sportif reliant les écoles, accessibilité croisée à leurs bâtiments...), des études de faisabilité sont menées dans le cadre du schéma directeur du campus d'IP Paris approuvé par son conseil d'administration, schéma directeur qui nécessitera des financements publics importants.

Les axes stratégiques de développement de l'Institut ont été formalisés dans son COP 2022 – 2026 signé en avril 2022 avec ses deux ministères de tutelle :

- poursuivre la croissance des effectifs étudiants en maintenant le niveau d'excellence et la réputation d'IP Paris sur la formation en sciences et technologies, en particulier en mettant en œuvre une offre de formation par la recherche dans des domaines scientifiques cœur et porteurs ;
- amener le centre de recherche IP Paris au meilleur niveau mondial, en développant une politique ambitieuse de recrutement du corps professoral et en renforçant le rôle des départements disciplinaires, tout en développant des centres interdisciplinaires sur des enjeux sociétaux ;
- développer des partenariats stratégiques étroits, notamment dans le cadre de laboratoires communs et de centres interdisciplinaires, avec les ONRs, d'autres établissements de l'ESR et les entreprises ;
- bâtir avec l'ensemble des parties prenantes un écosystème incontournable en matière d'entrepreneuriat et d'innovation technologique ;
- amener le campus de l'Institut Polytechnique de Paris aux meilleurs standards internationaux, exemplaire en matière de développement durable, afin d'offrir une expérience attractive à tous les étudiants et personnels ;
- bâtir un Institut de Science et de Technologie international, responsable et inclusif ;
- mettre en œuvre une politique RH partagée offrant des perspectives de carrière attractives ;
- renforcer le développement rapide des ressources et sécuriser leur pérennité.

Participation de l'opérateur au plan de relance

IP Paris participe au plan de relance directement et via ses écoles-membres. En particulier, IP Paris a obtenu, en 2021, un financement de 1 M€ du MESRI au titre de l'hybridation des formations.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	3 202	3 202	3 462	3 462
Subvention pour charges de service public	3 202	3 202	3 462	3 462
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	174	174	231	231
Subvention pour charges de service public	174	174	231	231
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P192 Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0	3 700	3 700
Subvention pour charges de service public	0	0	3 700	3 700
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	3 375	3 375	7 393	7 393

Pour réaliser ses missions, l'établissement public IP Paris bénéficie d'une SCSP de ses deux ministères de tutelle, via les programmes 144 (ministère des Armées ; 3,5 M€) et 192 (ministère des l'économie et des finances ; 3,7 M€) et de financements de MESRI fléchés vers des contrats doctoraux.

La subvention versée par le P192 à l'Institut polytechnique de Paris est versée via la subvention versée aux écoles rattachées à ce programme créant ainsi un écart entre le tableau de financement de l'État au titre de la LFI 2022 et le niveau de subvention inscrit au budget initial de l'établissement pour 2022.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	40	47
– sous plafond	22	22
– hors plafond	18	25
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Les emplois sous plafond sont stables à 22 ETPT. Pour tenir compte du rythme de développement de l'Institut, les emplois hors plafond augmentent beaucoup fortement grâce à la montée en puissance des ressources propres d'origines publiques, hors subventions de l'État, et privées.

OPÉRATEUR

ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace

Missions

L'ISAE, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, a pour mission principale de dispenser un enseignement supérieur ayant pour objet la formation d'ingénieurs hautement qualifiés dans les domaines aéronautique et spatial et les domaines connexes. Il dispense également à des personnes titulaires de certains diplômes des enseignements de spécialisation ainsi que des enseignements de perfectionnement et de mise à jour des connaissances.

Dans le domaine de sa compétence, l'institut conduit des travaux de recherche scientifique et de développement technologique dans le cadre d'une politique d'information scientifique et technique. Dans ce cadre, il dispense des formations doctorales et peut être habilité à délivrer des diplômes nationaux de niveau égal ou supérieur au master. Cette habilitation donne lieu à l'établissement d'un contrat d'objectifs passé entre l'État et l'ISAE, qui fait l'objet d'une évaluation périodique. Il exerce ses activités sur les plans national et international.

En tant qu'opérateur, l'ISAE est rattaché à l'action n° 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Gouvernance et pilotage stratégique

Les principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur ISAE sont définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2022-2026 qui a été signé le 11 avril 2022. Le COP se concentrera sur l'impact de l'ISAE-SUPAERO sur son environnement, avec des positionnements forts sur l'innovation, la transition écologique du secteur aérospatial et de la société, la défense et la souveraineté.

L'ambition affichée pour le COP 2022-2026 est de renforcer la position de leader international de l'ISAE-SUPAERO pour les formations supérieures à l'ingénierie aérospatiale, en s'affirmant comme acteur majeur des transitions du secteur aérospatial civil et militaire.

Après plusieurs années de croissance des flux de diplômés accueillis sur le campus, l'effort portera sur la création de formations numériques à distance. L'Institut poursuivra par ailleurs son effort pour prendre en compte les transitions du secteur aérospatial, en particulier la décarbonation et l'innovation, dans son offre de formation. L'activité de recherche, qui a connu une très forte croissance depuis 2015, continuera à se développer sur un rythme plus modéré et s'inscrira dans des coopérations toujours plus approfondies, en particulier avec les partenaires naturels que sont l'ENAC et l'ONERA. L'innovation, connaîtra une nouvelle étape de structuration pour devenir un élément naturel et permanent des activités de l'institut.

Enfin l'Institut poursuivra le développement de ses fondamentaux : équipes de formation/recherche et de soutien, processus, ressources propres, ainsi que ses investissements scientifiques et immobiliers (fin des rénovations et mises aux normes) grâce en particulier au co-financement systématique du ministère des Armées, accompagné d'autres acteurs tels que la Région Occitanie.

L'ISAE SUPAERO poursuit donc le renforcement de sa position selon plusieurs dimensions :

- contribuer au progrès de la société en accentuant l'impact des activités de formation et de recherche ;
- être un acteur majeur des transitions du secteur aérospatial civil et militaire : décarbonation, NewSpace, innovation ;
- s'appuyer encore davantage sur les partenariats et les réseaux pour accroître l'impact des activités ;
- travailler les fondamentaux pour assurer l'avenir.

Perspectives 2023

L'année 2023 sera la 2^e année du COP 2022-2026.

Elle sera l'occasion pour l'ISAE-SUPAERO de renforcer sa position de leader international pour les formations supérieures à l'ingénierie aérospatiale en cohérence avec les orientations stratégiques définies dans son COP.

Participation de l'opérateur au plan de relance

L'ISAE a présenté 27 projets qui ont été lauréats de la démarche d'appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments pour un montant de 11 971 056 €. Les crédits ont été mis à disposition en 2021 sous la forme de subventions versées au titre de la participation de l'État à la dotation en fonds propres de l'établissement.

L'ISAE-SUPAERO est également très active pour la préservation de l'emploi en recherche et développement, avec l'obtention de 1,8 M€ de crédits sur le sujet, et dans les cordées de la réussite, notamment au travers du programme d'ouverture social OSE l'ISAE SUPAERO.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	39 967	39 967	43 213	43 213
Subvention pour charges de service public	38 350	38 350	40 849	40 849
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	1 617	1 617	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	2 364	2 364
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	165	165	176	176
Subvention pour charges de service public	165	165	176	176
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	40 132	40 132	43 389	43 389

Le niveau de SCSP de l'ISAE au titre de l'année 2023 s'élève à 40,8 M€, soit 2,5 M€ de plus qu'en LFI 2022, correspondant à l'impact de l'inflation et à l'évolution du point d'indice. Une subvention pour charges d'investissement de 2,4 M€ est prévue en 2023.

Les crédits versés le programme 150 correspondent au financement de contrats doctoraux.

Le financement de l'actif par l'État inscrit au BI 2022 de l'établissement, au-delà de la dotation en fonds propre versée par le programme 144, intègre également les financements reçus au titre du volet rénovation énergétique du plan de relance. L'établissement s'est vu attribué 225 k€ de subventions « Cordées de la réussite » dans le cadre de son programme d'ouverture sociale OSE, comptabilisés parmi les recettes globalisées dans les autres financements de l'État.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	620	628
– sous plafond	412	412
– hors plafond	208	216
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	12	12
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	2	2
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	2	2
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

L'augmentation des emplois hors plafond de l'établissement permettront de poursuivre le développement de l'activité de recherche, de la numérisation des formations et de l'innovation.

OPÉRATEUR

ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales

Missions

L'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) a pour mission :

- de développer et d'orienter les recherches dans le domaine aérospatial ;
- de concevoir, de réaliser, de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'exécution de ces recherches ;
- d'assurer, en liaison avec les services ou organismes chargés de la recherche scientifique et technique, la diffusion sur le plan national et international des résultats de ces recherches, d'en favoriser la valorisation par l'industrie aérospatiale et de faciliter éventuellement leur application en dehors du domaine aérospatial.

Gouvernance et pilotage stratégique

La gouvernance de l'ONERA est construite pour répondre aux attentes exprimées par les partenaires étatiques et industriels. Une feuille de route scientifique et technologique programmatique explicite les ambitions de l'ONERA en matière de recherche à travers les défis scientifiques du plan scientifique stratégique. Un contrat d'objectifs et de performance, élaboré pour la période 2022-2026, fixe un cadre à ce pilotage.

Perspectives 2023

La forte implication de l'ONERA dans le cadre du plan de relance de l'aéronautique, dans les thèmes structurants de la dissuasion et de la surveillance de l'espace, doit confirmer le rythme tendanciel de croissance de l'activité en 2023. Ces perspectives se réaliseront dans le cadre du nouveau contrat d'objectifs et de performance 2022-2026.

Participation de l'opérateur au plan de relance

L'ONERA participe pleinement au plan de relance de l'aéronautique civile qui alloue d'importants moyens financiers à la recherche et développement (R&D) pour préparer la prochaine rupture technologique. Ainsi l'ONERA continue de travailler sur la réduction de la consommation en carburant, l'électrification des appareils et la transition vers la « décarbonation » de l'industrie aéronautique. L'ONERA investit dans la mise à niveau de ses plateformes d'essais dans le domaine de l'aérodynamique et de la propulsion. L'ONERA participe également au plan de relance de l'économie, volet écologie à hauteur de 2,97 M€. Ces actions s'inscrivent dans l'appel à projets « TIGRE » lancé par la

Direction de l'immobilier de l'État (DIE) et la Direction de l'habitat, l'urbanisme et des paysages et dans un projet qui concerne exclusivement la région Occitanie.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	108 934	108 934	117 082	117 082
Subvention pour charges de service public	108 934	108 934	114 488	114 488
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	2 593	2 593
Total	108 934	108 934	117 082	117 082

Le niveau de SCSP de l'ONERA au titre de l'année 2023 s'élève à 114,5 M€, soit 5,6 M€ de plus qu'en LFI 2022, correspondant essentiellement à l'impact de l'inflation sur les coûts de l'office. Une dotation en fonds propre (DFP) de 2,6 M€ (désormais appelée subvention pour charges d'investissement) est prévue en 2023 pour financer le plan d'investissement de l'ONERA, notamment dans le domaine des calculateurs et des moyens aéroportés, pour maintenir son niveau d'excellence et être en mesure de répondre à la demande étatique et industrielle.

Au-delà de la subvention versée par le P144, l'ONERA reçoit également des financements de l'État au titre de ses investissements par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), des thèses financées par la Direction générale de l'Armement (DGA) et au préciput versé par l'Agence nationale de la recherche (ANR). Concernant le financement de son actif par l'État, l'ONERA bénéficie d'une avance du CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » afin de financer son opération de regroupement immobilier en Île-de-France et de financement du plan de relance dans la rénovation énergétique de son parc immobilier.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 914	2 038
– sous plafond	1 775	1 795
– hors plafond	139	243
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

La progression des emplois sous plafond et hors plafond de l'établissement traduit la montée en puissance sur des thématiques stratégiques, liés soit à des programmes militaires et civils tels que la dissuasion, le système de combat

aérien du futur, la maîtrise de l'Espace ou encore la décarbonation de l'aviation, soit à la recherche sur des technologies de rupture comme les capteurs quantiques (adaptation du gravimètre fourni à la Marine pour ses bâtiments de surface et ses sous-marins). Cette même progression sera en partie compensée par des transferts de charge opérées à partir de thématiques matures et portées par des effectifs d'une moyenne d'âge plus élevée et qui sont d'ores et déjà très bien maîtrisées par l'industrie.

OPÉRATEUR

X - Ecole polytechnique

Missions

L'École polytechnique (X), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, a pour mission de donner à ses élèves une culture scientifique et générale les rendant aptes à occuper, après une formation spécialisée, des emplois de haute qualification ou de responsabilité scientifique, technique ou économique, dans les corps civils et militaires de l'État et dans les services publics et, de façon plus générale, dans l'ensemble des activités de la Nation.

Dans le cadre de sa mission définie par la loi, l'École polytechnique créée en 1794 assure la formation des d'ingénieurs du cycle polytechnicien et plus récemment celle d'étudiants de bachelor of science (premier cycle) et de *masters of science and technology - MSc&T* (deuxième cycle). Elle met également en œuvre des activités de formation continue.

Par ailleurs, l'École polytechnique est membre fondateur de l'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental, créé en application du décret n° 2019-549 du 31 mai 2019, qui délivre désormais les diplômes de master et de doctorat de ses écoles membres.

Les principaux domaines de compétence de l'établissement sont :

- l'enseignement pluridisciplinaire au plus haut niveau dispensé à des élèves et étudiants rigoureusement sélectionnés ;
- la recherche scientifique et de développement technologique en collaboration avec des organismes nationaux et internationaux, et la valorisation des travaux qui en résultent ;
- l'entrepreneuriat et la valorisation de projets innovants.

Gouvernance et pilotage stratégique

En tant qu'opérateur, l'École polytechnique est rattachée à l'action n° 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Les principaux objectifs de l'École polytechnique sont définis par le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2022-2026, signé en avril 2022 par le ministre des Armées et par l'École. Ce contrat définit les orientations stratégiques de l'établissement. Elles visent à accélérer son développement et son attractivité nationale et internationale avec notamment pour objectifs d'accroître l'impact de sa recherche, avec le développement des centres interdisciplinaires au sein d'IP Paris, de pérenniser et renforcer son offre de formation multi-cursus d'excellence et de lancer la rénovation de son campus pour accueillir étudiants et chercheurs dans un environnement de qualité et durable.

Perspectives 2023

L'École polytechnique est depuis trois ans au cœur de l'Institut Polytechnique de Paris qui doit conduire les cinq écoles membres vers un institut de sciences et technologie de rang mondial. L'amplification de l'intégration de l'École polytechnique avec l'Institut Polytechnique de Paris reste au cœur des orientations stratégiques.

Dans le cadre d'IP Paris, l'École aborde son développement avec le programme pluriannuel d'investissement immobilier qui se poursuivra en 2023 avec l'ouverture du Bâtiment d'Enseignement Mutualisé (BEM), destiné à être un lieu emblématique de la coopération entre 6 établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire de Paris-Saclay. Les travaux se poursuivront sur le Pôle Mécanique, dernier bâtiment du programme pluriannuel.

Des travaux importants de rénovation du campus de l'École polytechnique sont également prévus sur toute la durée du COP 2022-2026 et en particulier sur l'ensemble central, bâtiment historique de l'établissement.

La modernisation de la fonction financière mise en œuvre en 2022 avec l'entrée en application d'un nouveau système d'information financière se poursuivra en 2023 dans une démarche de simplification, de digitalisation des processus de gestion et de réorganisation. Cette dynamique sera étendue avec la modernisation de la fonction ressources humaines. L'objectif est d'améliorer le pilotage stratégique et de moderniser les processus de gestion des fonctions de soutien.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Les crédits inscrits au Plan de relance (volet énergie) ont permis de procéder en 2021 et 2022 à des rénovations thermiques sur les bâtiments de l'École : optimisation des systèmes énergétiques, décarbonation des bâtiments des cadres, isolation de la toiture pour un montant total de 5,2 M€. Ces efforts doivent contribuer à la recherche d'efficacité énergétique et de maîtrise budgétaire.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	99 821	99 821	115 275	115 275
Subvention pour charges de service public	95 821	95 821	101 089	101 089
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	4 000	4 000	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	14 186	14 186
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	5 087	5 087	5 123	5 123
Subvention pour charges de service public	5 087	5 087	5 123	5 123
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	104 909	104 909	120 398	120 398

Le niveau de SCSP de l'École polytechnique au titre de l'année 2023 s'élève à 101 M€, soit 4 M€ de plus qu'en LFI 2022, correspondant à l'impact de l'inflation et à l'évolution du point d'indice. Une subvention pour charges d'investissement de 14 M€ est prévue en 2023.

Les dotations pour fonds propre et subventions pour charges d'investissement versées à l'établissement sont comptabilisées en tant que financement de l'État parmi les recettes fléchées.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	3 132	3 203
– sous plafond	2 680	2 691
– hors plafond	452	512
<i>dont contrats aidés</i>	9	16
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emplois évolue à la hausse (+11 ETPT en 2023, contre +13 ETPT en 2022) et s'établit à 2 691 ETPT. Conformément à la trajectoire du précédent COP, cette majoration est liée à l'augmentation de la taille des promotions des élèves officiers polytechniciens.

Les emplois hors plafond supplémentaires prévus par l'établissement doivent lui permettre de poursuivre son développement dans les domaines de la recherche et de l'enseignement.